



HAL
open science

Licence Sciences sociales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences sociales. 2018, Rectorat de Paris. hceres-02027376

HAL Id: hceres-02027376

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027376v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RAPPORT D'ÉVALUATION

Évaluation des formations sous jury rectoral

Institut Catholique de Paris

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D

Rapport publié le 11/07/2018



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Christiane Heitz, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 21 SEPTEMBRE 2017

PRÉSENTATION

L'Institut Catholique de Paris (ICP) possède un double statut : il est à la fois une association 1901 et un établissement privé d'enseignement supérieur. Du point de vue international, il est considéré comme une université du fait de ses statuts canoniques accordés par le Vatican, signataire des accords de Bologne. Chaque année, l'ICP accueille plus de 10 000 étudiants dont un tiers sont d'origine étrangère. Les enseignements sont dispensés dans les locaux de l'ICP, 21 rue d'Assas, Paris VIème.

L'ICP comprend regroupe six « facultés », quatre instituts spécialisés, une unité de recherche Religion, Culture et Société (Equipe d'accueil EA7403) et onze écoles supérieures associées. Il propose 165 formations (classes préparatoires, licences, masters) dont huit licences et un master sous jury rectoral qui font l'objet du présent rapport. En licence, ce sont les mentions suivantes : *Humanités, Lettres, Langues, Littératures et civilisations étrangères et régionales, Histoire, Droit, Sciences sociales, Sciences de l'éducation*. En master, il s'agit de la mention *Cultures et sociétés* comportant un parcours (*Action éducative internationale*).

AVIS GLOBAL

L'ensemble des dossiers fournis pour l'évaluation des licences et du master sous jury rectoral de l'ICP sont sérieusement rédigés, en accord avec le référentiel d'évaluation, et les formations présentées sont de bon niveau.

Les dossiers semblent cependant avoir été construits sans cadrage au niveau de l'établissement : certains sont présentés de manière détaillée pour chaque item du référentiel Hcéres, (par exemple licence de *Droit*, licence des *Sciences sociales*), mais la plupart correspondent à des présentations plutôt descriptives et peu évaluatives.

Une démarche d'affichage stratégique de l'ICP dans son environnement tant régional que national ou international ne transparait pas toujours dans les dossiers évalués. L'environnement de recherche régional n'est pas mis en avant, l'adossement à la seule unité de recherche (EA 7403) semblant suffisante aux responsables pédagogiques.

Le pilotage pédagogique laisse une grande autonomie aux Facultés voire aux responsables de formation, alors que des partages d'expériences, une coordination et des mutualisations d'enseignement pourraient bénéficier à l'ensemble des formations. La démarche d'autoévaluation est donc à parfaire.

ANALYSE DÉTAILLÉE

Finalités des formations

Les objectifs scientifiques et professionnels sont bien décrits dans l'ensemble des dossiers présentés par l'ICP. Les poursuites d'études et/ou l'insertion professionnelle potentielle, les connaissances et compétences attendues sont présentées clairement et de façon détaillée, généralement en adéquation avec la formation et la fiche RNCP est, pour la majorité des diplômes, bien rédigée.

Positionnement des formations dans l'environnement

Le positionnement des licences et du master évalués dans l'offre de formation globale de l'ICP est bien explicité et les collaborations entre instituts et facultés de l'ICP pour ces diplômes sont lisibles. En revanche, le positionnement au niveau régional et national par rapport à des licences ou masters d'autres établissements publics ou privés est très peu argumenté, la plupart des dossiers revendiquant des spécificités liées au statut de l'ICP. L'ICP porte également des diplômes en convention avec des universités publiques avec lesquelles ces diplômes sous jury rectoral n'affichent pas de lien, ce qui peut paraître dommageable à la poursuite

d'études des étudiants. De nombreux intervenants dans les formations proviennent d'établissements publics, sans que les liens entre l'ICP et ces établissements soient formalisés.

L'articulation avec la recherche est faible et il n'y a pas de démarche notable d'initiation à la recherche alors que la plupart des licences conduisent à une poursuite d'études en master. Les enseignants-chercheurs de l'ICP sont rattachés à une seule unité de recherche labellisée, l'EA « Religion, culture et société ». Les équipes pédagogiques comprennent souvent des enseignants-chercheurs d'établissements d'enseignement supérieur publics, mais l'apport à l'enseignement de leurs activités de recherche n'est pas analysable dans les dossiers présentés.

Les liens avec des partenaires du monde socioéconomique ou culturels sont peu développés dans les dossiers (hormis la licence de *Droit*). Un forum ICP-entreprise, des conventions avec l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC) sont cités, cependant sans détail informatif.

Les partenariats internationaux sont très diversement décrits dans les dossiers. Si l'ICP affiche des partenariats avec environ 150 établissements étrangers, la majorité des dossiers ne mettent pas en avant des partenariats de formation ou des collaborations spécifiques au diplôme considéré et l'apport par des indicateurs chiffrés pour évaluer ces partenariats sont absents.

Organisation pédagogique des formations

L'organisation pédagogique est présentée de façon très variable dans les dossiers, mais il apparaît clairement le souci d'être en accord avec l'arrêté du 22 janvier 2014 pour la mise en œuvre d'une spécialisation progressive, cependant encore inégalement déclinée dans les licences. Les programmes d'enseignements sont de qualité et en général en adéquation avec les objectifs affichés. En revanche, si les formations de licence proposent toutes des enseignements disciplinaires et des enseignements d'ouverture et de préprofessionnalisation, leur poids respectif n'est pas toujours aisé à analyser. La place de la professionnalisation dans les cursus est réelle, mais également variable selon les licences : module « *Habitus* » et stages optionnels ou obligatoires, participation au forum ICP-entreprises, conventions avec l'APEC, etc. constituent des initiatives intéressantes, mais souvent peu mises en valeur dans les dossiers. L'initiation à la recherche est peu évoquée et paraît faible.

Si l'ICP accueille aisément des étudiants étrangers (un tiers des effectifs), les modalités et l'incitation à la mobilité entrante et sortante sont peu lisibles alors que la politique d'enseignements de langues pour non spécialistes est soutenue (certification possible pour plusieurs langues), ce qui est à souligner.

Pilotage des formations

La composition des équipes pédagogiques est diversement renseignée, mais il est clair que la part des enseignants-chercheurs attachés à l'ICP est minoritaire, la participation d'enseignants-chercheurs d'autres établissements du supérieur et/ou de vacataires de l'enseignement secondaire ou du monde du travail est souvent difficile à apprécier. La gouvernance pédagogique s'exerce au niveau des facultés. Les conseils de perfectionnement spécifiques à chaque diplôme sont quelquefois à créer, ou bien à conforter dans la définition de leurs missions et dans leur ouverture aux étudiants et aux membres extérieurs.

Les modalités de contrôles de connaissances et aptitudes sont bien décrites, mais la plupart des dossiers ne détaillent pas la composition et le fonctionnement des jurys rectoraux. Il aurait été intéressant de connaître les critères de recrutement des étudiants.

Si la démarche d'autoévaluation est perceptible (cependant plus ou moins selon les diplômes), elle devrait être structurée et adossée à des indicateurs objectifs chiffrés et partagés.

Résultats

Il convient de souligner la qualité du suivi des étudiants de l'ICP, avec toutefois des présentations et une analyse très inégales selon les dossiers. De très bons résultats sont observés dès la première année de licence, vraisemblablement liés au mode de sélection des étudiants et à l'accompagnement de chaque étudiant, mais également grâce aux effectifs maîtrisés. Seule la licence *Langues, littérature et civilisations étrangères et régionales* affiche un taux d'échec et/ou d'abandon significatif en première année, point qui devrait être interrogé. Les effectifs très faibles de quelques licences interpellent (notamment la licence *Lettres, langues*) : on ignore si la cause est un manque de candidatures ou bien résulte de la volonté de l'ICP.

La poursuite d'études en master, la plupart du temps hors de l'ICP, atteste de la qualité des formations reconnues ainsi par les établissements d'accueil.

POINTS D'ATTENTION

Aucun diplôme ne nécessite de modification majeure avant leur mise en œuvre pour la prochaine période quinquennale. Toutefois, la spécialisation progressive, en particulier en licence, doit être un objectif pour le prochain contrat, de sorte à s'inscrire pleinement dans l'évolution récente et être en conformité avec la réglementation actuelle.

Une politique de pilotage de la formation affichée au niveau de l'établissement et un positionnement dans l'offre régionale plus affirmé permettraient à l'ICP de mieux valoriser la spécificité de ses diplômes et d'ouvrir des perspectives de développement appuyées sur des besoins de formation ou des nouveaux débouchés clairement identifiés.

FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Ci-dessous les fiches d'évaluation des formations suivantes :

- Licence Droit
- Licence Histoire
- Licence Humanités
- Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
- Licence Lettres
- Licence Lettres, langues
- Licence Sciences de l'éducation
- Licence Sciences sociales
- Master Cultures et sociétés

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE DROIT

Établissement : Institut Catholique de Paris

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Droit*, parcours *Droit public et science politique* de l'Institut Catholique de Paris (ICP) se déroule sur trois années, divisées chacune en deux semestres. Elle est structurée en trois unités d'enseignement (UE) : l'UE droit pour environ 120 heures, l'UE science politique pour environ 75 heures et une UE « approches et compétences transversales » (70 heures). La formation a pour objectif principal la poursuite d'étude en master de *Droit* ou de *Science politique* ou en grandes écoles de commerce ou de journalisme. Cette licence délivre un certificat de droit privé pour les étudiants de troisième année choisissant les cours correspondants. Tous les enseignements assurés en présentiel se divisent en cours magistraux et en travaux dirigés pour un total de 1569 heures, le tout sur le site du 21 rue d'Assas à Paris. Il est possible d'effectuer un stage ou de faire une partie des études à l'étranger dès la troisième année.

ANALYSE

Finalité

Les connaissances dispensées sont diversifiées et permettent de préparer de façon satisfaisante la poursuite en master grâce à des bases solides en droit public et, un peu moins, en science politique. En effet, la formation se présente comme étant bi-disciplinaire sur ces deux grandes disciplines, mais la part faite à la science politique reste bien en deçà de celle réservée au droit public (nombre d'heures de cours, variétés des enseignements, etc.).

On apprécie également la diversité du programme en droit et en particulier l'ouverture au droit privé avec un certificat de droit privé délivré à l'issue des 120 heures de formation. Pour le volet science politique, le même constat sera effectué avec la richesse des enseignements proposés (sociologie politique, connaissance des grands débats éthiques ...). Le découpage pour les deux disciplines en enseignements fondamentaux et travaux dirigés permet d'adapter la progression du niveau des étudiants au rythme des connaissances transmises et en particulier donc pour le droit public.

Pour ce qui est des compétences initiées à ce niveau, on apprécie les différentes compétences transversales transmises (éthique, anglais juridique, économie). On note aussi avec intérêt les séances de présentation des masters de l'ICP (même s'il n'y a pas de master en droit ou en science politique) ainsi que les rencontres entre étudiants et professionnels (Forum ICP-Entreprises). On regrette néanmoins l'absence d'interaction entre la formation de licence de l'Institut Catholique de Paris et les établissements dispensant des cours de niveau Master. Il est aussi dommage que cette licence qui forme des étudiants en science politique ne soit pas

davantage ouverte vers les instituts d'études politiques.

Les poursuites d'études et les métiers envisagés correspondent de façon satisfaisante à la formation présentée tout au moins pour les débouchés juridiques. On note le peu d'informations contenues dans la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).

Positionnement dans l'environnement

La licence de *Droit parcours Droit public et science politique* apporte une offre universitaire satisfaisante en termes de quantités horaires et de diversité des programmes pour le droit public, beaucoup moins pour la partie « science politique ». La concurrence est rude parmi les universités parisiennes, ceci étant, cette formation arrive à se démarquer par la taille de l'institut, des effectifs raisonnables d'étudiants (environ 140 étudiants pour cette formation), une sélection rigoureuse des étudiants : à peine un étudiant sur 10 sélectionné parmi les candidatures (plus de 1500 candidatures) et donc par des résultats très satisfaisants pour les étudiants passant réellement le diplôme, ce qui est finalement un avantage concurrentiel important. L'affichage de la bi-disciplinarité droit-science politique constitue aussi un atout pour cette formation.

On regrette l'absence de convention avec les autres établissements de même nature à Paris ou même en province.

Concernant l'adossement à la recherche, les enseignants-chercheurs de l'établissement sont intégrés à l'unité de recherche « Religion, culture et société » (EA 7403) et les enseignants ne faisant pas partie du personnel de l'institut, sont rattachés à d'autres laboratoires. L'adossement à la recherche reste plutôt modeste. On note néanmoins des journées d'études organisées par l'établissement.

L'environnement socio-économique de la formation est plutôt satisfaisant puisque l'on note avec intérêt une généralisation des stages en entreprises, l'enseignement « habitus » qui permet de rédiger un mémoire de retour d'expérience, la journée forum ICP-entreprises qui se déroule en début d'années et qui peut constituer un lieu d'échange utile pour les étudiants en recherche d'informations. En outre, le dispositif « ICP Junior Consulting » offre aux étudiants la possibilité de renforcer les liens entre leurs parcours universitaires et le monde de l'entreprise, ce qui est satisfaisant même s'il manque les éléments précis d'appréciation dudit dispositif. On pointe néanmoins l'absence de relations avec des organismes publics qui pourraient intéresser les étudiants (Ministère du tourisme, INSEE, Ministère de la culture...).

Pour le positionnement international, il existe un service des relations internationales, ce qui est pertinent pour les étudiants partant à l'étranger en deuxième et troisième année. Aussi, une trentaine d'étudiants partent en séjour d'étude à l'étranger, ce qui est à relever. Ces échanges internationaux profitent également aux enseignants. On note aussi avec intérêt des partenariats avec des universités publiques en Europe et hors d'Europe.

En conclusion, il faut remarquer que l'établissement est plutôt bien positionné dans son environnement.

Organisation pédagogique

L'offre pédagogique de la formation est organisée autour des trois unités d'enseignement : UE droit, l'UE science politique et l'UE « approches et compétences transversales » avec une prédominance pour la partie « droit public ». Logiquement, les heures de droit sont plus importantes durant les trois années de licence surtout depuis la création du certificat de droit privé. Une spécialisation progressive est mise en place avec trois parcours : *Droit privé- carrières juridiques*, *Droit public-carrières administratives* et *Droit-science-politique*. On pointe l'absence de choix d'options laissés aux étudiants durant ces trois années, ce qui est gênant pour personnaliser le parcours des étudiants.

Les modalités d'aménagement pour les étudiants engagés dans un autre cursus ou ayant une activité salariée sont appréciables, tout comme les modalités d'enseignement pour les étudiants ayant des situations particulières (étudiants en situation de handicap...). Il est dommage qu'il n'y ait pas de dispositif de validation des acquis de l'expérience.

Les passerelles fonctionnant entre cette formation et d'autres licences de l'ICP (licence en *Sciences sociales économiques et politiques*/licence *Allemand science politique*/licence *Histoire-science politique*) permettent aussi de valoriser les débouchés de cette licence.

La professionnalisation progressive de la formation est assurée de façon satisfaisante grâce notamment au

module de préprofessionnalisation « habitus » structuré autour de la connaissance de l'entreprise et des métiers. Ce module permet également de préparer les étudiants au stage qui est possible durant les trois années de formation. Des travaux dirigés et des journées « ateliers » permettent encore aux étudiants d'affiner leurs choix professionnels. La journée « Forum ICP-entreprises » complète la pré-professionnalisation des étudiants de cette licence. La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est absente. Le rapprochement avec l'APEC (Association pour l'emploi des cadres) est aussi intéressant pour accompagner les jeunes diplômés vers le marché professionnel.

Les stages existent tout le long de la formation de licence, mais il n'y a pas d'indications sur les effectifs d'étudiants choisissant ce dispositif. En première année, un stage de découverte est possible ; en deuxième année, il s'agit d'un stage d'approfondissement des métiers et en troisième année, c'est un stage plus long qui les prépare au choix de leur master. En conséquence, le dispositif des stages est progressif au cours des trois années de formation.

Les dispositifs de recherche à disposition des étudiants ne sont pas assez développés, le rattachement des enseignants à un institut de recherche ne paraît pas suffisant pour promouvoir pleinement la recherche auprès des étudiants de licence.

Les compétences additionnelles sont assurées normalement dans le domaine linguistique (anglais, allemand, espagnol).

Le numérique et les innovations pédagogiques sont assurés de façon normale avec le dispositif C2i, mais pas de grande originalité dans ces dernières innovations pédagogiques. Pour les innovations pédagogiques, on peut noter le dispositif « portfolio numérique » qui est le support de réflexion des étudiants sur son bilan-projet-compétences.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont assurés normalement avec une direction des études et un dispositif de tutorat, à preuve le taux de réussite satisfaisant.

Pilotage

Il y a une équipe de direction, composée de cinq personnes, qui est bien impliquée dans la gestion de cette formation.

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement sans que cela soit institutionnalisé. Il est regrettable que sa composition ne soit pas connue. On pourra, aussi, déplorer l'absence de conseil d'étude et de perfectionnement (CEP) et un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants plutôt balbutiant.

Les modalités d'examen sont clairement expliquées dans le règlement pédagogique délivré aux étudiants. Les jurys et les systèmes de compensation sont assurés de façon normale. Une session de rattrapage est prévue pour les étudiants ne validant pas leur année.

Ceci étant, le mécanisme du suivi du devenir des étudiants fonctionne de façon plutôt satisfaisante avec des dispositifs d'enquête et un accompagnement spécifique pour les jeunes diplômés (dispositif « icpalumni »), mais nous n'avons pas de données très précises sur ce point.

Résultats constatés

Les résultats constatés sont satisfaisants. Les étudiants sont plutôt en nombre raisonnable pour la formation (un peu plus de 140 pour un nombre de candidatures avoisinant les 1500-2000). La sélection rigoureuse à l'entrée de la formation peut expliquer ces bons chiffres. Plus de 80 % des étudiants poursuivent en master *Droit* ou *Science politique*, mais dans des établissements publics de la région parisienne, puisque l'ICP n'offre pas de formations adaptées pour ce niveau, ce qui peut être le problème principal. Ainsi, pour les étudiants poursuivant leurs études au cours de l'année 2015, près de 72 % le font en droit et 26 % en science politique. Les 20 % restant occupent un emploi (de 6 % en 2014-2015) ou changent de filière (11 %).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Des effectifs raisonnables d'étudiants poursuivant majoritairement vers le niveau master.
- Un dispositif de professionnalisation progressif satisfaisant.
- Intéressante ouverture vers le droit privé.
- Mobilité sortante des étudiants vers l'internationalisation.

Principaux points faibles :

- Un problème d'affichage de la formation qui se veut bi-disciplinaire (droit-science politique), mais la « part » réservée à la science politique est trop modeste.
- Peu de cours optionnels offerts aux étudiants.
- Absence de conseil de perfectionnement et dispositif d'évaluation de la formation par les étudiants insuffisant.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation fonctionne correctement avec la réserve d'un déséquilibre important au détriment de la science politique ; elle s'engage à se réorganiser en trois grands parcours distincts, ce qui est intéressant mais peut présenter vite ses limites compte tenu de l'absence de master dédié dans l'établissement. On recommande à la formation de nouer des liens plus solides avec d'autres établissements et de façon générale à s'ouvrir davantage au monde socio-économique et à la recherche.

Il est indispensable que l'équipe pédagogique s'attache à mettre en œuvre rapidement une démarche d'autoévaluation adossée à l'analyse des indicateurs de suivi de la formation.

RAPPORT D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DEPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE HISTOIRE

Établissement : Institut Catholique de Paris

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Histoire* de l'Institut Catholique de Paris (ICP) propose une formation de base, généraliste, à forte connotation pluridisciplinaire. En trois ans, au long de six semestres permettant chacun d'engranger 30 ECTS (*European Credits Transfer System*), il s'agit de faire acquérir aux étudiants une large culture générale en sciences historiques, couplée avec une solide formation soit en géographie, soit en science politique, puisqu'au sein de cette licence, deux parcours sont proposés : *Histoire-géographie* et *Histoire-science politique* – ce dernier n'ayant été ouvert qu'en 2015. Pour autant, la formation mise aussi sur l'acquisition de compétences transférables, dans les domaines de l'aptitude à l'analyse et à la synthèse, des langues vivantes et des moyens de la communication, ouvrant sur des débouchés variés en matière académique et professionnelle. Les enseignements, assurés en présentiel pour un total de 1.474 heures, sont tous dispensés sur le site de l'ICP, rue d'Assas à Paris. Il est possible, pour les deux parcours, d'effectuer un stage ou de faire une partie de ses études à l'étranger.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs en matière d'acquisition de connaissances, de compétences et de savoir-faire sont exposés de manière assez claire et en tout cas détaillée. L'ensemble est plutôt cohérent. La finalité en matière de constitution d'un socle de connaissances et de compétences principalement en histoire, mais aussi en géographie ou science politique, dans un but de compréhension du monde contemporain, est très correctement argumentée et bien articulée avec la perspective de la poursuite d'études en master et après celui-ci, vers divers métiers de la médiation culturelle, de l'administration, de la gestion de l'environnement, de la recherche et de l'éducation. L'ajout du parcours *Histoire-science politique*, en cours de quinquennat, a permis d'élargir l'offre de formation au-delà du couple histoire/géographie, pour le moins classique en France, encore qu'efficace et très axé sur le débouché du professorat dans le secondaire. Cette même adjonction a accru la coloration pluridisciplinaire de la mention, et c'est heureux. Mais le dossier, par sa structuration même, donne l'impression que les deux parcours désormais offerts sont traités comme deux licences différentes, ce qui est fâcheux. D'ailleurs, le dossier ne parle pas de « parcours », mais de « licence histoire-géographie » et de « licence histoire-science politique ».

Les enseignements proposés sont bien en phase avec les objectifs affichés : les disciplines annoncées sont au rendez-vous. Au vu des programmes traités, très riches, il est évident que les étudiants trouvent matière à des apprentissages de fond, articulés entre eux, dans les trois domaines scientifiques revendiqués. Parallèlement, l'offre en matière de formation aux compétences méthodologiques correspond bien au souci de la transversalité qui est celui des responsables de la mention.

Positionnement dans l'environnement

La licence *Histoire* joue un rôle central dans l'offre de formation de l'Institut Catholique de Paris (ICP), du fait à la fois de l'ampleur relativement importante de ses effectifs et de son positionnement au carrefour entre trois disciplines majeures, au sein d'un établissement dont le projet est centré sur le dialogue entre les sciences humaines. De nombreux établissements d'enseignement supérieur public, ne serait-ce qu'en région parisienne, proposent aussi des licences d'histoire incluant des parcours similaires. La différence se fait ici sur la base de l'identité propre d'un établissement privé de type confessionnel. Cela étant, sur un tel créneau, l'ICP est en concurrence plus directe avec l'Institut Universitaire Saint Pie X, établissement il est vrai vecteur d'une catholicité alternative.

Il faut bien constater l'absence d'un réseau formalisé entre l'ICP et d'autres établissements français, réseau qui pourrait pourtant bénéficier à sa licence *Histoire*. On pense tout particulièrement aux Instituts d'études politiques.

L'environnement de recherche sur lequel s'appuie la licence *Histoire* de l'ICP est constitué par l'Équipe d'Accueil (EA) 7403 « Religion, Culture et Société », placée au cœur identitaire de l'établissement et qui est structurée en cinq pôles. Il s'agit d'un adossement pertinent, même si la plupart des enseignants ne font pas partie du personnel permanent de l'institut. En fait, les liens avec la recherche sont plutôt modestes, et il n'est pas certain que les liens de partenariat à cet égard avec une université égyptienne servent directement les intérêts des étudiants de licence.

Même s'il faut tenir compte du fait qu'il s'agit d'une formation de base, généraliste et pluridisciplinaire, au sein d'un établissement à la culture très spécifique, les liens avec l'environnement socio-économique et culturel apparaissent comme plutôt ténus, alors même que nous sommes à Paris. Il est question d'un « Forum Entreprises », dont l'utilité est certaine. Mais, rien d'institutionnel, en tout cas. Est à remarquer l'absence de relations pérennes avec des organismes publics qui pourraient intéresser les étudiants (Ministère du tourisme, Ministère de la culture, INSEE-Institut des statistiques et études économiques, etc.).

L'ICP est impliqué dans des conventions Erasmus et dans une fédération internationale d'universités catholiques : autant de très nombreux partenariats (135 établissements concernés, dans 35 pays), formant un réseau qui est à porter à l'actif de l'établissement, et dont peut éventuellement profiter sa licence *Histoire*. Mais elle le fait peu. Globalement, il s'agit d'une formation médiocrement ouverte sur l'extérieur.

Organisation pédagogique

L'organisation de la formation apparaît comme globalement conforme aux objectifs fixés, mais elle n'est pas toujours facile à lire au vu du dossier fourni, qui n'a pas assez regroupé l'information à ce sujet. Toujours est-il que les tableaux d'enseignements inclus dans les brochures fournies aux étudiants sont d'une satisfaisante lisibilité, même s'il est à regretter à nouveau que les deux parcours apparaissent comme séparés. On relève du reste une différence fondamentale de structure entre le parcours *Histoire-géographie* et le parcours *Histoire-science politique*. Le premier offre une formation en histoire, avec adjonction de géographie en mode mineur, puisque, dans les enseignements fondamentaux, il y a deux fois plus d'heures d'histoire que de géographie en première et deuxième année, et quatre fois plus en troisième année - année au cours de laquelle, semble-t-il, les étudiants peuvent renoncer à la géographie donc à la bi-disciplinarité. En revanche, dans l'autre parcours, les enseignements fondamentaux se répartissent à égalité entre histoire et science politique, de bout en bout. Cette différence s'explique assez mal, d'autant que le débouché privilégié du premier parcours, celui du professorat bivalent dans le secondaire, exigerait une plus grande place pour la géographie, à tout le moins au cours des deux premières années.

Sinon, les enseignements fondamentaux, de manière générale, sont correctement organisés. Il y a bien une spécialisation progressive. Le tronc commun en histoire, en géographie et en science politique balaie bien, sur trois ans, toutes les dimensions thématiques des champs disciplinaires considérés. En histoire, les étudiants reçoivent une initiation adéquate et assez large dans les quatre périodes (antique, médiévale, moderne et contemporaine), si ce n'est qu'au cours des deux premières années, les quatre périodes ne sont pas présentes, de manière obligatoire, à chaque semestre, comme c'est le cas en troisième année ; le dossier indique qu'il sera remédié à cet inconvénient lors du prochain quinquennat.

Par ailleurs, de manière générale, une place certaine, quoiqu'inégale, est laissée aux choix de l'étudiant, ce qui lui permet de construire un itinéraire personnalisé, du moins à certaines conditions. Le premier choix possible est, depuis 2015, entre les deux parcours. Il est toutefois regrettable que ce choix ait à être fait dès l'entrée en première année : une orientation progressive serait préférable. La démarche optionnelle est également à

l'œuvre avec les enseignements dits de « découverte » ou « d'ouverture », qui s'ajoutent au tronc commun des enseignements fondamentaux. Les étudiants du parcours *Histoire-géographie* sont les plus favorisés en la matière, car ils ont le choix, à tout le moins en vue de 2 ECTS sur 30, entre un nombre important d'unités d'enseignement (UE) fonctionnant dans d'autres licences (civilisation américaine ou chinoise, philosophie, art baroque et classique, grec ancien, etc.). En revanche, les éléments d'ouverture sont imposés aux étudiants du parcours *Histoire-science politique* (par exemple : « Réflexion éthique »). Dans les UE fondamentales d'histoire aussi, des choix sont possibles entre divers cours, plutôt en fin de parcours qu'au début. Cela permet de valoriser les ressources en spécialités des enseignants (on remarque, par exemple, d'intéressants cours d'histoire maritime et coloniale), et d'insuffler des contenus qui sont en rapport avec l'identité confessionnelle de l'établissement (ainsi, le christianisme antique, l'Orient méditerranéen médiéval ou les relations entre religion et politique à l'époque contemporaine) – sans, toutefois, précisément, les rendre obligatoires. Les étudiants du parcours *Histoire-science politique* bénéficient de cette possibilité de choix, dans la mesure où la plupart des enseignements d'histoire sont, à juste titre, mutualisés entre les deux parcours ; mais ces mêmes étudiants doivent également suivre des enseignements d'histoire dont le programme est spécialement conçu pour eux, car en connexion avec l'étude du politique.

Toujours est-il que tous les étudiants de cette licence bénéficient d'une très grande variété de modalités d'apprentissage (cours magistraux et travaux dirigés, mais aussi séminaires, ateliers, études de cas, élaboration de projets, etc.), ce qui contribue à leur formation transversale. En matière de savoir-faire transférables et/ou méthodologiques, justement, l'accent est mis, de manière pertinente, sur la maîtrise des techniques de l'expression écrite et orale, tout au long des trois années, de façon générale et en lien avec les attendus de chacune des trois grandes disciplines ici représentées.

Formation présentielle et initiale, la licence *Histoire* de l'ICP prévoit néanmoins des aménagements, pertinents, pour les étudiants ayant des contraintes particulières (salariés, situation de handicap, etc.). La validation des acquis de l'expérience est possible.

S'agissant d'une licence généraliste, il n'y a pas de stage obligatoire, mais seulement un stage facultatif (en troisième année), spécialement pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement. Cela étant, si un stage a été fait, il est mentionné dans le supplément au diplôme : cela a concerné un quart des diplômés de 2014-2015 et 2015-2016. D'autre part, un réel effort d'orientation et de préparation à la vie professionnelle est consenti sous la forme d'un module obligatoire de 10 ou 12 heures appelé « Habitus » (Projet personnel et personnel), qui se retrouve dans quatre des six semestres de la licence, et qui donne satisfaction. Par ailleurs, la fiche RNCP (Répertoire National des Compétences Professionnelles) est de bonne qualité formelle et très lisible, mais elle mériterait d'être étoffée. Il convient de remarquer, positivement, que dans le parcours *Histoire-science politique*, il y a un enseignement en « méthodologie des concours des Instituts d'études politiques (IEP) ».

L'articulation entre la recherche et la formation se fait, de manière classique, au travers de la personne des enseignants-chercheurs, de manière d'autant plus riche, variée et pointue que le vivier est large, de provenances fort diverses – encore que non détaillées précisément (les titulaires sont rattachés à l'EA 7403). À noter que les deux parcours proposent des enseignements en épistémologie et en « sciences auxiliaires de l'histoire », spécialement en troisième année, ce qui peut passer pour une initiation à la recherche. Mais, dans l'ensemble, l'articulation avec la recherche est en-deçà des attentes.

En matière d'utilisation et de formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), on remarque que la licence *Histoire* s'appuie sur un environnement numérique de travail, en l'occurrence la plate-forme d'enseignement en ligne de l'ICP, qui propose des ressources documentaires, des compléments aux cours et des forums de discussion liés à ces derniers. Cela dit, il n'y pas de système de FOAD (formation ouverte à distance), mais quelques « MOOC » (*Massive Open Online Courses*). Ce qui manque à l'évidence, ce sont des enseignements en NTIC, intégrés à la maquette, dès les premières années. Il y a bien une « option facultative » (hors ECTS) de « documentation, information, communication » en troisième année et, uniquement en deuxième année du parcours *Histoire-science politique*, des enseignements en science de l'information et de la communication, mais ce n'est ni suffisant, ni explicitement centré sur les apprentissages numériques.

La place de l'international dans l'organisation pédagogique est inégale. Un enseignement obligatoire de LVE (langues vivantes étrangères) est présent à tous les semestres, avec un horaire significatif (24 heures de travaux dirigés, permettant d'obtenir 2 ECTS). Les étudiants du parcours *Histoire-géographie* ont le choix entre six langues (anglais, allemand, espagnol, portugais, italien, chinois), mais pas les étudiants du parcours *Histoire-science politique*, qui n'ont le choix qu'entre anglais, allemand et espagnol, et seulement en première année ; après,

leur UE de LVE ne propose que de l'anglais. Il faut dire que, parallèlement, ces étudiants suivent des cours de sciences politiques délivrés dans cette langue, ce qui est en soi satisfaisant, surtout pour un tel parcours (conduisant éventuellement à l'entrée en IEP). Cela dit, en ce qui concerne les échanges d'étudiants et d'enseignants avec l'étranger, le dossier est très vague. Il y a une mobilité internationale qui est organisée, mais les éléments d'appréciation à son égard, spécialement statistiques, font en grande partie défaut. Tout au plus sait-on que 5 % des diplômés de 2014-2015 et 2015-2016 ont suivi des études à l'étranger, durant leur licence.

De manière générale, l'organisation pédagogique est à la hauteur des attentes, mais elle souffre encore de certaines rigidités et de difficultés à se renouveler.

Pilotage

L'équipe pédagogique est plutôt bien adaptée, dans sa composition, aux objectifs et à la structure de cette licence pluridisciplinaire.

Les enseignants sont suffisamment nombreux (une soixantaine, pour un peu plus de 200 étudiants en tout) et qualifiés : à un noyau d'une demi-douzaine d'enseignants titulaires de l'établissement s'ajoutent une vingtaine d'enseignants-chercheurs (ou assimilés) issus d'établissements publics et plus de trente autres chargés de cours (dont beaucoup d'enseignants du secondaire). La section CNU (Conseil National des Universités) de rattachement n'est précisée que pour les enseignants-chercheurs de l'établissement (qui ne comptent d'ailleurs qu'un seul Professeur des Universités) : il s'agit majoritairement de la 22e section (histoire moderne et contemporaine), ce qui ne correspond guère à la pluridisciplinarité affichée par cette licence, et pas non plus à l'objectif d'une culture historique « toutes périodes ». Par ailleurs, s'il y a un enseignant-chercheur de géographie parmi ces titulaires, il n'y en a aucun en science politique. Ces manques sont compensés par le large éventail des spécialités des chargés de cours, autant que l'on puisse en juger à partir de l'intitulé des programmes des enseignements qu'ils délivrent. Cependant, l'équipe pédagogique apparaît comme très hétérogène, majoritairement extérieure à l'établissement, et doit donc poser quelques problèmes de gestion des ressources humaines et de pilotage de opérations d'enseignement.

Le pilotage de la licence *Histoire* de l'ICP est solidement organisé autour d'un enseignant-chercheur responsable de la formation, qui bénéficie de l'aide d'une « assistante pédagogique » pour les tâches de secrétariat. Une à deux fois par an, ce qui est peu, un conseil se réunit, qui regroupe l'ensemble des enseignants du « département ». Il ne s'agit donc pas d'un conseil spécifique à la licence *Histoire*, et rien n'indique qu'il ne se restreigne pas aux seuls historiens.

On relève quelques interventions de professionnels extérieurs : des chercheurs du Centre National de la Recherche Scientifique et des conservateurs du patrimoine, qui interviennent dans des enseignements d'histoire.

C'est le « Conseil de Faculté (des Lettres) » réunissant enseignants et délégués étudiants (autant que l'on puisse en juger) quatre fois par an, qui fait office de conseil de perfectionnement. Cela ne satisfait pas l'équipe pédagogique, qui réfléchit à un conseil de perfectionnement propre à la licence *Histoire*. Le dossier n'indique pas si une évaluation des enseignements est faite par les étudiants. En tout cas, le dossier révèle, de la part de l'équipe pédagogique, de raisonnables capacités à l'autoévaluation et à tirer de cette dernière des leçons pour réaménager la formation ; il en est ainsi pour la place des quatre périodes historiques dans l'organisation pédagogique.

Les modalités d'évaluation des étudiants allient contrôle continu et contrôle terminal, de manière bien équilibrée. La ventilation des ECTS est correctement agencée. Les jurys d'examen sont composés et fonctionnent de manière satisfaisante. Les compétences visées par la formation sont affichées, mais le dossier ne mentionne pas de constitution de portefeuille de compétences. Le supplément au diplôme est bien conçu.

Le dossier témoigne d'un souci général d'aide à la réussite et de suivi individualisé. L'équipe pédagogique s'implique pour suivre de près chaque étudiant, d'autant que l'assiduité à tous les enseignements est obligatoire. Diverses opérations de tutorat fonctionnent efficacement. L'accueil des primo-entrants est solidement et efficacement organisé.

Globalement, il apparaît que le pilotage de cette licence est organisé et fonctionne de manière sérieuse, mais qu'il pâtit encore de certaines faiblesses, spécialement du côté de la composition de l'équipe enseignante et de la place faite aux étudiants dans l'évaluation de la formation.

Résultats constatés

Cette licence est raisonnablement attractive. Le nombre de demandes d'admission n'est pas précisé, mais on sait qu'il y a eu 232 inscrits pour l'ensemble des trois années (L1-L2-L3) en 2015-2016 (dernières données disponibles), soit une augmentation de 9 % depuis 2012-2013. Il apparaît que la création du parcours *Histoire-science politique* a relancé l'attractivité de la mention (les effectifs totaux de 2014-2015 n'étaient que de 194 inscrits), sans fondamentalement nuire au parcours *Histoire-géographie* : 60 inscrits en L1 dans le premier en 2015-2016, pour son ouverture, contre 82 dans le second (107 en 2014-2015).

D'emblée, le taux de passage de L1 en L2, pour le nouveau parcours, a été élevé (97 %). L'avenir dira si un tel niveau peut être maintenu. Toujours est-il que cela tranche avec les performances dans le parcours *Histoire-géographie* : là, le taux de passage de L1 en L2 est bien moindre, même s'il a un peu augmenté au cours du quinquennat (64 % en 2012-2013 ; 66 % en 2015-2016). Et il y a une baisse tendancielle inquiétante des effectifs inscrits tant en L2 (75 en 2012-2013 ; 49 en 2015-2016) qu'en L3 (64 en 2012-2013, 40 en 2015-2016). Il est à espérer que l'arrivée des étudiants du parcours *Histoire-science politique* en L2 puis L3 permette de redresser la barre. Toujours est-il que les taux de réussite des étudiants de L3 au diplôme sont excellents (89 % en 2012-2013 ; 100 % en 2015-2016). Le taux de réussite à cette licence est donc exceptionnel, mais seulement pour les étudiants n'abandonnant pas leurs études (en tout cas dans cette licence).

L'équipe pédagogique et l'établissement en général se soucient beaucoup du suivi des diplômés. L'ICP a mis en place une Direction de l'Insertion. Une enquête très sérieuse et instructive a été diligentée, portant sur le devenir des diplômés de la licence *Histoire*, des promotions 2014-2015 et 2015-2016 (une soixantaine a répondu) – issus du seul parcours *Histoire-géographie*, naturellement. Le diaporama fourni permet de comparer avec les résultats de l'ensemble de l'ICP. La poursuite d'études a concerné les huit dixièmes des diplômés, en phase avec la moyenne de l'établissement. En général, cette poursuite d'études s'est faite en master (y compris MEEF), ce qui est satisfaisant, dans des filières liées aux sciences humaines, en région parisienne, mais que pour le quart à l'ICP (essentiellement en raison d'un défaut d'offre de formation). La fraction des diplômés qui s'est insérée sur le marché de l'emploi s'est orientée vers l'enseignement ou les métiers du secteur des services.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation à visées généralistes, de qualité et de haut niveau d'exigence.
- Un positionnement pluridisciplinaire solide, qui s'est diversifié.
- Une structure faisant une place aux modalités optionnelles.
- Un efficace encadrement et un suivi exemplaire des étudiants, donnant un exceptionnel taux de réussite en troisième année.

Principaux points faibles :

- La mention *Histoire* a tendance à cacher deux « sous-licences », au détriment d'une logique d'ensemble.
- Une déperdition croissante d'effectifs entre l'entrée en licence et le moment du diplôme.
- Insuffisance des NTIC et défaut d'ouverture sur l'extérieur.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Histoire* de l'Institut Catholique de Paris est une formation fortement structurée qui, sans être originale, délivre un apprentissage bi-disciplinaire, à dominante historique, d'une indéniable qualité. Néanmoins, la logique de mention peine à être intégrée, à preuve la présentation d'un dossier par parcours. L'organisation pédagogique souffre de rigidités. Le pilotage reste à améliorer, spécialement au moyen de la mise en place d'un véritable conseil de perfectionnement et d'une évaluation des enseignements par les étudiants. Par ailleurs, la formation a du mal à retenir les étudiants jusqu'au diplôme. L'ouverture d'un deuxième parcours va sans doute remédier à ce dernier problème, mais elle a introduit dans la structure une hétérogénéité qu'il faudra surmonter. Par ailleurs, il conviendra de renforcer l'apprentissage et l'utilisation des NTIC, tout en travaillant à une meilleure ouverture sur l'extérieur, spécialement en direction de l'étranger.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DEPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE HUMANITÉS

Établissement : Institut Catholique de Paris

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La mention de licence *Humanités, parcours Théologie, philosophie et anthropologie contemporaines* de l'Institut Catholique de Paris (ICP) est une formation sélective pluridisciplinaire, de création récente, proposée à des étudiants soucieux de s'approprier les savoirs et les méthodes nécessaires à la compréhension de la société contemporaine. Elle prépare aux métiers qui demandent une bonne culture générale, et une capacité à exprimer sa pensée. Elle associe les six facultés de l'ICP : Philosophie, Education, Lettres, Droit, Sciences Sociales et économiques, Théologie et sciences religieuses (*Theologicum*), les enseignements étant délivrés sur le campus de l'institut. Cette formation n'a fonctionné pleinement, sur les trois années, qu'à partir de 2016-17.

ANALYSE

Finalité

La mention *Humanités, parcours Théologie, philosophie et anthropologie contemporaines* est une formation pluridisciplinaire dont l'objectif est très généralement d'introduire les grandes questions et problématiques théologiques, philosophiques et anthropologiques à partir desquelles se sont constitués les fondements de la société contemporaine. Elle prépare à tous les métiers qui nécessitent une bonne culture générale, ainsi qu'une bonne capacité d'analyse et de synthèse. La licence propose un parcours original avec une identité forte en théologie et sciences religieuses.

La mention prépare à un certain nombre de masters spécialisés pour lesquels elle offre un socle de connaissances fondamentales, ou à plusieurs concours d'entrée à des filières sélectives (Ecole des hautes études en sciences de l'information et de la communication, interne à l'Université Paris-Sorbonne, connue sous son ancien nom de CELSA (Centre d'études littéraires et scientifiques appliquées) abandonné en 1985, master 1 des Instituts d'études politiques, écoles de journalisme. Elle offre aussi des débouchés dans les métiers de l'information et de la communication, les métiers du livre et de l'édition, les métiers de la culture et du développement, etc. Elle permet également une poursuite d'études en master de recherche en sciences religieuses ou en anthropologie.

D'une manière générale, les enseignements proposés sont bien en phase avec les objectifs affichés : les disciplines annoncées sont au rendez-vous. Au vu des programmes traités, il est évident que l'articulation entre les différents champs disciplinaires conduit effectivement à une variété de points de vue, recoups, sur les sociétés humaines et leurs fondements, autour du fil rouge qu'est la vision religieuse (chrétienne/catholique) du monde, replacée dans un contexte scientifique. Parallèlement, l'offre en matière de formation aux compétences méthodologiques correspond bien au souci de la transversalité qui est celui des responsables de la mention.

Positionnement dans l'environnement

La licence *Humanités* est bien insérée dans l'offre de formation de l'Institut Catholique de Paris, du fait de sa pluridisciplinarité et de sa forte connexion avec la spécificité culturelle de l'établissement, dont le projet est centré sur le dialogue entre les sciences humaines dans un contexte catholique. Divers établissements d'enseignement supérieur public, en région parisienne et en Régions, proposent aussi une licence de même intitulé, mais aucun avec une telle place accordée aux sciences religieuses.

Même s'il faut tenir compte du fait qu'il s'agit d'une formation de base, généraliste et pluridisciplinaire, au sein d'un établissement à la culture très spécifique, les liens avec l'environnement socio-économique et culturel apparaissent comme plutôt ténus. Il est question d'un « Forum Entreprises ». Rien d'institutionnel, en tout cas.

L'ICP est partenaire de nombreuses universités étrangères par le programme Erasmus, il est également membre de la Fédération internationale des universités catholiques (200 établissements), ce qui fait que près d'un tiers des étudiants inscrits à l'Institut viennent d'un pays étranger.

Organisation pédagogique

La mention s'articule en six semestres, chaque semestre distinguant enseignements fondamentaux, enseignements spécialisés (humanités, culture, religion) et langages et méthodes des humanités. Il n'y a pas de « parcours » à proprement parler, ni d'enseignements optionnels. Le caractère pluridisciplinaire de la formation est présenté comme un atout, mais il peut faire craindre un risque d'éparpillement et un manque de lisibilité. Les étudiants peuvent cependant se réorienter vers une licence mono-disciplinaire à l'issue de la première année.

Un enseignement est consacré chaque année à l'apprentissage des langues, l'anglais étant obligatoire, une deuxième langue devant être choisie parmi six autres (l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien et le portugais). Un enseignement de grec est également proposé. Il n'y a pas de cours de sciences humaines en anglais (du moins pour l'instant), mais les enseignements d'anglais insistent sur le vocabulaire philosophique et théologique.

En matière de savoir-faire transférables et/ou méthodologiques, l'accent est mis, à juste titre, sur la maîtrise des techniques de l'expression écrite et orale, tout au long des quatre premiers semestres. On relève tout particulièrement le séminaire de « méthodologie de lecture d'ouvrages », dès le premier semestre. Il est cependant à regretter que n'apparaissent pas dans la maquette de première année des enseignements méthodologiques directement connectés aux différentes disciplines : l'approche méthodologique y paraît trop généraliste.

La mention s'adosse à l'unité de recherche : « Religion, Culture et Société » de l'ICP (Equipe d'accueil - EA 7403) selon des modalités qui ne sont pas véritablement explicitées. L'articulation avec la recherche se fait en réalité au travers de la personne des enseignants-chercheurs, et cela de manière d'autant plus riche, variée et pointue que le vivier est large, provenant de six « facultés » de l'ICP. À noter qu'en troisième année, tous les étudiants passent par deux travaux dirigés successifs d'initiation à la recherche, et qu'un directeur de laboratoire (rattaché au Centre Pompidou) fait partie des enseignants.

S'agissant d'une licence généraliste, il n'y a pas de stage obligatoire, mais un réel effort d'orientation vers la vie professionnelle est fait, sous la forme d'un module de 12 heures appelé « Habitus » (Projet personnel et personnel), qui se retrouve chaque année, au second semestre, et qui donne satisfaction. D'autre part, la fiche RNCP (Répertoire national des compétences professionnelles) est de bonne qualité, bien remplie, très lisible.

Un dispositif d'aide aux étudiants en situation de handicap est mis en place par l'Institut.

En matière d'utilisation et de formation aux NTIC, les étudiants bénéficient de 20 heures de travaux dirigés en « Technologies, information et communication », le premier semestre de chaque année, avec une progressivité des apprentissages. Cela permet aux étudiants de préparer et d'obtenir la certification C2i (Certificat Informatique et Internet) de niveau 1. La formation s'appuie par ailleurs sur un environnement numérique de travail, en l'occurrence la plate-forme d'enseignement en ligne de l'ICP, qui propose des supports de cours, des ressources documentaires et des forums dédiés aux enseignements.

Les étudiants sont encouragés à effectuer le premier semestre de la L3 à l'étranger, mais cela n'a concerné que deux étudiantes en 2016-17 (l'une au Boston College et l'autre à l'Université Laval à Québec). Le dossier est peu explicite sur la mobilité entrante, si ce n'est qu'on lit qu'un tiers des étudiants relevant du « Theologicum » (La Faculté de théologie et sciences religieuses de l'ICP) sont étrangers.

Telle qu'elle est présentée, l'organisation pédagogique gagnerait à être clarifiée en assumant plus explicitement ce qui en fait la spécificité, la théologie et les sciences religieuses.

Pilotage

La mention, ne fonctionne à plein que depuis 2016-17. Elle est placée sous la responsabilité du doyen du « Theologicum », qui bénéficie de l'aide d'une « assistante pédagogique » pour les tâches de secrétariat.

L'équipe pédagogique, qui compte une cinquantaine de membres, paraît plutôt bien adaptée, dans sa composition, aux objectifs et à la structure de cette licence pluridisciplinaire, même si le dossier ne mentionne pas les rattachements aux sections du CNU (Conseil national des universités). Elle se compose plus précisément de 37 enseignants-chercheurs de l'ICP (professeurs ou maîtres de conférences) et de 11 vacataires, dont le statut et l'origine ne sont pas précisés, chacun assurant en moyenne 24 heures de cours. Le dossier reconnaît que la cohésion de l'équipe pédagogique est difficile à assurer, dans la mesure où les intervenants viennent d'une demi-douzaine de « facultés ». Deux fois par an, ce qui est peu, un conseil se réunit, qui regroupe l'ensemble des enseignants, et aussi des délégués étudiants (élus), mais cela se passe à l'échelle du premier cycle du « Theologicum ».

On ne relève que peu d'interventions de professionnels extérieurs, à part celle d'un directeur de laboratoire rattaché au Centre Pompidou, sans que soient d'ailleurs indiqués le nom et le statut de ce laboratoire.

Il n'y a pas de conseil de perfectionnement. Des délégués étudiants sont conviés aux réunions du conseil du « Theologicum » qui se réunit deux fois par an, et passe en revue les différents cours de la mention, afin d'évaluer les enseignements et de suggérer des améliorations. On peut regretter qu'une procédure plus systématique d'évaluation des enseignements par l'ensemble des étudiants ne soit pas mise en place.

Les modalités d'évaluation des étudiants allient contrôle continu et contrôle terminal, de manière équilibrée. La ventilation des ECTS (*European credits transfer system*) est bien agencée. Les jurys d'examen fonctionnent de manière satisfaisante. Les compétences visées par la formation sont clairement affichées et, en troisième année, un portefeuille électronique de compétences est constitué. Le supplément au diplôme est bien conçu.

On constate un souci général d'aide à la réussite et de suivi individualisé, qui est d'autant plus efficace que les étudiants sont peu nombreux (les groupes de travaux dirigés ne dépassent pas quinze étudiants). L'équipe pédagogique s'implique pour suivre de près chaque étudiant, l'assiduité à tous les enseignements est obligatoire. L'accueil des primo-entrants est solidement et efficacement organisé. Le choix de la deuxième langue vivante est de même soigneusement piloté : tests initiaux pour adapter l'enseignement au niveau de chacun ; choix d'une même langue pour les trois ans.

D'une manière générale, le pilotage de la formation permet un suivi efficace des étudiants, mais ceux-ci devraient être davantage impliqués dans l'évaluation des enseignements. Il est par ailleurs dommage que le dossier ne détaille pas davantage les qualifications et le statut exact des différents intervenants.

Résultats constatés

Cette licence n'est ouverte que depuis 2012. Au début, elle n'a attiré que quelques étudiants, qui ne sont pas forcément restés jusqu'à l'obtention du diplôme ; mais, aujourd'hui, elle a trouvé son public, avec des effectifs totaux qui se maintiennent aux alentours de 70 inscrits (30 en première année, 20 en deuxième année, à peu près autant en troisième année). Les taux de passage de première en deuxième année et de deuxième en troisième année sont excellents (supérieurs à 80, voire 90 %). Comme cette licence ne fonctionne avec des effectifs suffisants et persévérants que depuis l'année universitaire 2016-17, il n'y avait pas encore, à la date de rédaction du dossier, de données quantitatives sur la réussite au diplôme. Pour la même raison, il n'y pas beaucoup de renseignements sur le suivi des diplômés. Cela dit, l'ICP a créé en 2011 une Direction de l'insertion professionnelle. Mais il faut bien reconnaître que les débouchés sont encore incertains à ce stade.

Le recrutement se fait par la procédure APB (Admission Post-Bac) ou sur dossier.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Positionnement original dans le champ des sciences humaines en raison de la présence d'un enseignement en théologie et sciences religieuses.
- Bonne dynamique pour une formation de création récente.
- Suivi personnalisé des étudiants au long de la formation.
- Une ouverture internationale satisfaisante.

Principaux points faibles :

- Un caractère pluridisciplinaire pouvant faire craindre un risque d'éparpillement et un manque de lisibilité.
- Pas de parcours spécifiques ni d'options possibles.
- Absence de conseil de perfectionnement.
- Démarche d'autoévaluation à mettre en place.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La mention de licence est de création récente, et possède un aspect encore largement expérimental. Sa principale originalité tient à la présence d'un enseignement en théologie et sciences religieuses associé à un enseignement relativement classique en « humanités ». La mention présente un caractère pluridisciplinaire affirmé, ce qui constitue un atout, mais peut aussi faire craindre un risque d'éparpillement, et un manque de lisibilité, ce qui expliquerait d'ailleurs les débuts difficiles de la formation. Pour assurer la viabilité de la mention, il est essentiel qu'un effort de clarification soit entrepris. Cela passe par la redéfinition de la maquette et des enseignements, avec la constitution de parcours spécialisés bien distincts et un système d'options (la perspective d'un parcours « Humanités numériques » paraît à cet égard pertinente, d'autant que l'actuelle maquette fait déjà une relativement large place aux TIC), une meilleure prise en compte du devenir professionnel des diplômés, auxquels les débouchés proposés sont présentés de manière encore trop vague et bien générale, une articulation plus explicite avec le monde de la recherche, et la mise en place d'un véritable conseil de perfectionnement comprenant des enseignants, des étudiants, des diplômés et des professionnels. Le suivi des effectifs et du devenir des diplômés doit être une priorité pour l'équipe pédagogique.



LICENCE LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES (LLCER)

Établissement : Institut Catholique de Paris

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER) est une formation généraliste en trois ans, proposée uniquement en présentiel à la Faculté des Lettres (FdL) de l'Institut Catholique de Paris (ICP). Elle est organisée en parcours dénommés « spécialités ». Elle offre trois « spécialités » mono-disciplinaires : *Anglais*, *Allemand*, *Espagnol* et deux « spécialités » bi-disciplinaires : *Anglais-espagnol*, *Anglais-allemand*. La formation comprend un volume horaire variable selon les spécialités : *Anglais* (1448 heures), *Allemand*, *Espagnol* (1358 heures), *Anglais-espagnol* (1750 heures), *Anglais-allemand* (2110 heures). Globalement, les enseignements sont répartis équitablement entre cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD).

ANALYSE

Finalité

Les objectifs scientifiques et professionnels, classiques pour une licence LLCER, sont bien exposés dans le dossier et les suppléments aux diplômes. Les intitulés des enseignements correspondent clairement aux compétences et connaissances attendues. On apprécie tout particulièrement les ouvertures proposées pour les trois langues concernées : musique (espagnol), cinéma (anglais), philosophie (allemand). La formation ouvre sur trois options préprofessionnalisantes : *Métiers de l'enseignement*, *Français langue étrangère* (FLE) et *Documentation-information-communication*. Les objectifs scientifiques et professionnels sont ceux traditionnellement associés à la mention LLCER et mènent essentiellement vers une poursuite d'études en master de langues, vers les diplômes universitaires propres à l'ICP ou vers les préparations aux concours des instituts d'études politiques (IEP), du Centre d'Etudes Littéraires et Scientifiques Appliquées (CELSA), des écoles de journalisme et des écoles de commerce.

Les emplois visés étant essentiellement accessibles avec un niveau Bac+5, la formation reste généraliste et peu professionnalisante pour les étudiants qui ne poursuivraient pas au-delà de la licence.

Positionnement dans l'environnement

La licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* est portée par la faculté de lettres de l'ICP de Paris. Malgré un environnement concurrentiel, le positionnement de la formation au niveau régional n'est pas explicité au regard des autres formations similaires, l'équipe pédagogique ne ciblant volontairement pas une inscription régionale de la formation. Aucune explication n'est donnée sur ce choix politique. De même, aucune analyse de ses éventuelles spécificités pédagogiques n'est donc faite. En revanche, au niveau national et international, l'ICP entretient des relations avec d'autres réseaux d'établissements supérieurs catholiques (UDESCA-Union des Établissements Supérieurs Catholiques, FIUC-Fédération Internationale des Universités Catholiques et FUCE-Fédérations des Universités Catholiques de l'Europe) et d'établissements de l'enseignement privé (RENASUP-Réseau national de l'Enseignement Supérieur Privé).

L'ICP entretient des partenariats avec 135 établissements étrangers d'enseignement en lien avec un service des Relations Internationales qui permet la mise en œuvre des programmes classiques de mobilités enseignante et étudiante. Le nombre d'étudiants entrants et sortants n'est cependant pas indiqué dans le dossier.

L'environnement socio-économique, culturel ou associatif est peu décrit et se limite à l'organisation d'un forum ICP/entreprises et à la proposition de stages.

Les liens avec la recherche sont limités et, si les membres de l'équipe pédagogique sont membres de l'unité de recherche « Religion, culture et Société » (Équipe d'accueil-EA7403), il n'est pas fait mention d'adossesment spécifique de la formation à l'un des pôles de recherche. De ce fait, les liens recherche/formation ne sont pas explicités et ne sont pas clairement présents au-delà d'une participation à des journées d'études sur la base du volontariat de l'étudiant de licence.

Organisation pédagogique

Très lisible, la formation s'organise autour de cinq « spécialités » indépendantes et structurées en enseignements fondamentaux (la moitié du volume horaire global) et complémentaires (un quart du volume horaire global), en enseignements de découverte et en modules optionnels (un quart du volume horaire global). On peut regretter que la recherche soit peu présente dans la formation. À l'inverse, la professionnalisation est présente tout au long de la formation à travers, chaque année du cursus, un module de préprofessionnalisation intégré (10H) et associé à un tutorat individuel. La formation peut être complétée par un stage d'une semaine dont on regrette qu'il soit facultatif et qu'il ne soit pas étendu à tous les parcours. Il est regrettable également que le volume horaire hebdomadaire soit variable selon les spécialités : il représente en moyenne 20 heures de cours pour les licences mono-disciplinaires et entre 24 et 30 heures pour les licences bi-disciplinaires.

Les modalités d'enseignements (présentiel, CM, TD) et les modalités de contrôles des connaissances (examens terminaux et contrôle continu) sont classiques. L'utilisation du numérique se limite à l'usage d'une plateforme de dépôt de supports de cours ; les pédagogies innovantes sont absentes, alors qu'elles seraient parfaitement appropriées à un certain nombre d'enseignements (e-learning, plateforme d'entraînement, etc.). De même, les dispositifs d'accueil des étudiants ayant des contraintes particulières restent très traditionnels, à l'exception notable de la mise en place d'un dispositif spécifique, handicafé@, dédié à l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap. On peut regretter l'absence de données chiffrées sur ces dispositifs. Le processus de validation des acquis de l'expérience et de validation des acquis personnels et professionnels sont mentionnés dans le document, mais ne sont pas décrits.

L'internationalisation de la formation est fortement liée à la spécificité de la formation (cours en langues étrangères et apprentissage d'une langue seconde). Cependant, aucune donnée chiffrée sur la mobilité des étudiants (entrante ou sortante) n'est indiquée ni *a fortiori* analysée par l'équipe. Pour les enseignant-e-s, la mobilité internationale se met en place progressivement.

Pilotage

Le potentiel enseignant propre de l'ICP étant assez restreint (7 enseignants-chercheurs titulaires), il est fait appel à des vacataires parmi les enseignants-chercheurs issus de l'enseignement supérieur public (23 enseignants-chercheurs extérieurs), qui enrichissent et renforcent l'offre de formation, ainsi que parmi des enseignants du secondaire (8), en fonction ou à la retraite, ou d'autres vacataires, docteurs (11) ou non (10). Il peut être

préjudiciable pour la stabilité de la formation, mais surtout pour la formation à et par la recherche, que l'équipe pédagogique soit essentiellement composée d'intervenants extérieurs.

Le pilotage de la formation est assuré au sein de la faculté de lettres dans le cadre de conseils de faculté et de départements se réunissant respectivement cinq et deux fois par an. On regrette l'absence de représentants étudiants et de membres extérieurs dans ces conseils, de même que l'inexistence de l'évaluation des enseignements par les étudiant-e-s. Seule l'assemblée générale de la faculté se réunissant deux fois par an propose une représentativité des étudiant-e-s. Il convient de souligner l'absence d'un conseil de perfectionnement formalisé incluant des acteurs du monde socio-économique et culturel ou associatif.

Des dispositifs spécifiques pour le suivi et l'accompagnement des étudiants sont proposés et prennent plusieurs formes : suivi individuel sous la forme de rendez-vous individuel obligatoire, cours de perfectionnement.

Résultats constatés

Les données chiffrées disponibles pour certaines spécialités (*Espagnol* et *Anglais*) mettent en évidence un taux d'abandon élevé en licence 1 (proche des 50 % dans certaines spécialités). On regrette l'absence de données chiffrées pour l'ensemble des spécialités. Les taux de réussite progressent considérablement entre la licence 1 (57 % en L1) et la licence 2 et 3 (100 %). Il serait donc intéressant d'étudier le devenir des étudiants abandonnant en licence 1 et d'étudier les passerelles pouvant leur être proposées.

Le suivi du devenir des diplômés est récent et le taux de réponses reste encore très faible et insuffisant. Les données disponibles en 2016 montrent que 65 % des étudiants poursuivent leurs études, majoritairement dans le domaine de l'enseignement, et 24 % préparent un concours d'intégration aux collectivités territoriales. Ces chiffres sont cohérents avec l'objectif de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Originalité du dispositif d'aide à l'insertion des étudiants en situation de handicap.
- Dispositif spécifique pour le suivi et l'accompagnement des étudiants.
- Originalité des « spécialités » bilingues et *Allemand*.

Principaux points faibles :

- Taux de réussite en L1 faible par rapport aux autres licences de l'ICP.
- Faiblesse de la formation à et par la recherche, peut-être due à la faible représentation des enseignants-chercheurs dans la formation.
- Absence de données chiffrées : effectifs de certaines spécialités, mobilité internationale, etc.
- Étudiants et représentants du monde socio-professionnel, culturel ou associatif trop rarement associés à l'évaluation des enseignements, aux réflexions sur la formation et à son évolution.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence LLCER de l'ICP offre cinq parcours – dénommés à tort « spécialités » (non conforme à l'arrêté du 22 janvier 2014 définissant le cadre national de formation, et notamment relatif à la spécialisation progressive en licence) –, qu'il est malaisé d'évaluer comme un tout, notamment en l'absence de certains documents pour les spécialités autres que l'espagnol et l'anglais et du fait que les dynamiques et priorités sont variables selon les spécialités et selon les parcours. Ces spécialités bénéficieraient sans doute de davantage de synergies entre elles. S'il est indéniable que l'équipe pédagogique et le Conseil de Faculté s'investissent réellement dans l'évolution de la formation, il semblerait opportun d'associer à ces réflexions les étudiants et des représentants du monde socio-professionnel, culturel ou associatif. Enfin, il semble important d'améliorer le taux d'encadrement par des enseignants-chercheurs pouvant piloter la formation et animer l'initiation à la recherche. La mobilité internationale est centrale dans un cursus de langues et il serait pertinent de disposer de données précises sur cet aspect. En conclusion, l'ICP est encouragé à engager une démarche d'autoévaluation fondée sur l'analyse des indicateurs de suivi de la formation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DEPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE LETTRES

Établissement : Institut Catholique de Paris

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La mention de licence *Lettres*, parcours *Lettres modernes* est une formation disciplinaire en trois ans de l'Institut Catholique de Paris (ICP) qui vise à doter les étudiants d'un socle de connaissances littéraires destiné à nourrir leur culture intellectuelle et à les préparer à divers métiers du secteur tertiaire. L'étudiant peut poursuivre soit en master de lettres ou dans l'un des masters de la faculté d'éducation de l'ICP. La mention ne propose pas de parcours articulés autour d'un tronc commun, l'enseignement est délivré en présentiel sur le campus de l'ICP.

ANALYSE

Finalité
<p>La mention de licence <i>Lettres</i> de l'ICP vise à doter les étudiants d'un socle de connaissances littéraires préparant aux métiers de l'enseignement, du journalisme, de la communication, des sciences politiques, du management et du secteur tertiaire en général. Les étudiants peuvent poursuivre soit en master de lettres ou dans l'un des masters de la faculté d'éducation de l'ICP. Ils peuvent aussi se présenter aux concours d'entrée dans des filières sélectives, comme les IEP (Institut d'études politiques), les écoles de journalisme et le CELSA (Centre d'études littéraires et scientifiques appliquées, devenu en 1985 l'Ecole des hautes études en sciences de l'information et de la communication).</p> <p>Pour ce qui est des compétences professionnelles, on apprécie les dispositifs de « rencontre » entre étudiants et professionnels (Forum ICP-Entreprises) et entre étudiants de niveaux licence et master avec le dispositif « soirée Master ».</p> <p>Les poursuites d'études et les métiers envisagés correspondent de façon satisfaisante à la formation présentée.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La mention ne se distingue pas véritablement des formations équivalentes proposées par d'autres institutions. Sa principale originalité tient à ce que les effectifs modestes (à peine une cinquantaine d'étudiants pour les trois années d'études) permettent un suivi personnalisé et un encadrement attentif des étudiants. Cela se traduit par des résultats remarquables pour les étudiants passant réellement le diplôme, ce qui est finalement un avantage</p>

concurrentiel important.

Il est regrettable qu'elle n'ait pas de liens institutionnels avec les autres formations de même nature à Paris ou même en Régions, la mention apparaissant de ce fait relativement isolée sur la scène parisienne et régionale. Une convention de « diplomation » n'a pas pu voir le jour ni à Paris, ni en Ile de France, et une convention qui existait avec l'Université Rennes 2 a été dénoncée en 2016, mais le dossier ne donne pas de précisions à ce sujet.

La mention s'adosse à l'unité de recherche de l'ICP « Religion, culture et société » (Equipe d'accueil labellisée, EA 7403), dont font partie les enseignants-chercheurs titulaires de l'établissement. L'adossement à la recherche reste dans l'ensemble plutôt modeste. Il n'est pas certain que la convention de partenariat doctoral signée par l'ICP avec une Université du Caire serve directement les intérêts des étudiants en licence.

L'environnement socio-économique de la formation se résume à une collaboration avec l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), sans plus de précision, et la journée forum ICP-entreprises qui se déroule en début d'année et qui peut constituer un lieu d'échange utile pour les étudiants en recherche d'informations. On pointera néanmoins l'absence de relations avec des organismes publics qui pourraient intéresser les étudiants (Ministère de l'éducation nationale, écoles de théâtre, Ministère de la culture, etc.).

La mobilité des étudiants s'effectue essentiellement par le biais de la procédure Erasmus, mais aussi dans le cadre d'accords bilatéraux de l'ICP avec le Liban, la Corée ou l'Amérique du sud. Les enseignants peuvent bénéficier de fonds de mobilité Erasmus qui leur offrent un soutien financier pour enseigner au moins 8 heures dans une université partenaire. L'ICP finance également sur ses fonds propres les déplacements à l'étranger de ses enseignants.

Organisation pédagogique

L'offre pédagogique de la formation pour la mention est bien structurée autour de cours fondamentaux, de cours complémentaires, d'enseignements de découverte, ce qui permet d'adapter la progression des étudiants au rythme des connaissances et compétences acquises. La mention ne propose cependant pas de parcours de spécialités articulés autour d'un tronc commun.

Les étudiants sont tenus de suivre, durant leur cursus de licence, un module de préprofessionnalisation (module dit « habitus » intégré à la maquette des enseignements). La mention propose par ailleurs des éléments professionnalisants optionnels. Des stages facultatifs existent tout le long de la licence, mais il n'y a pas d'indications sur les effectifs d'étudiants choisissant ce dispositif.

On apprécie les modalités d'aménagement mises en place pour les étudiants engagés dans un autre cursus ou ayant une activité salariée, les enseignements adaptés pour les étudiants ayant des situations particulières (étudiants en situation de handicap). Il est dommage qu'il n'y ait pas de dispositif de validation des acquis de l'expérience.

Le lien avec la recherche n'est pas assez développé, le rattachement des enseignants à un institut de recherche ne parait pas suffisant pour promouvoir pleinement la recherche auprès des étudiants de licence.

Le numérique est présent à travers la plate-forme de la faculté des lettres où les étudiants peuvent trouver des supports de cours, des éléments d'information, et interagir avec l'équipe enseignante.

L'apprentissage des langues fait partie du cursus de la licence de lettres, avec un module de langue vivante obligatoire chaque semestre.

Les étudiants peuvent bénéficier d'une mobilité à l'international en troisième année, à raison d'un ou de deux semestres. La mention accueille aussi des étudiants étrangers. Le dossier ne fait pas état de données chiffrées.

Pilotage

L'équipe pédagogique comprend six enseignants-chercheurs de la faculté des lettres (quatre professeurs et deux maîtres de conférences), ainsi que 13 enseignants vacataires relevant de divers établissements. Elle se réunit deux fois par an.

Il n'y a pas de conseil de perfectionnement, mais le conseil de faculté, qui se réunit quatre fois par an, mène une réflexion collective sur l'amélioration des formations. Les enseignements ne sont pas évalués par les

étudiants de manière formalisée et systématique.

Les modalités de contrôle des connaissances sont conformes aux dispositifs existants (compensation, validation et capitalisation des crédits).

Un dispositif d'aide à la réussite est mis en place. Il prend la forme d'un accompagnement pédagogique individualisé des étudiants, avec des propositions de réorientation éventuelles. Un mécanisme de tutorat est également en vigueur. Il propose des cours de renforcement dispensés par les enseignants de la formation.

Résultats constatés

Les résultats sont très contrastés. Les effectifs sont modestes, et relativement stables : (27 inscrits en L1, 21 en L2 et 13 en L3 en moyenne sur la période). Le nombre de diplômés est assez faible, avec même une légère diminution observée ces deux dernières années (12 diplômés en moyenne, 9 en 2015-16), ce qui peut compromettre la survie de cette formation. L'attractivité de la licence doit être améliorée. Ceci étant et peut être du fait de cela, les taux de réussite des inscrits en L3 passant leur diplôme sont remarquables sur la période (il oscille entre 80 % et 100 %).

Un dispositif de suivi des diplômés a été mis en place par l'ICP, mais les données recueillies sont très incomplètes. Il apparaît que quatre diplômés seulement ont poursuivi en master en 2015-16, et six en 2014-15.

La poursuite d'études est assez limitée et l'insertion professionnelle dans l'ensemble problématique.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation disciplinaire avec une offre pédagogique de qualité.
- Accompagnement individualisé des étudiants tout au long de la formation, et taux de réussite élevés.
- Dispositif de préprofessionnalisation progressif satisfaisant.

Principaux points faibles :

- Erosion des effectifs et effectifs très faibles notamment en L3 et donc problème de viabilité de la formation.
- Pas de spécialisation progressive.
- Pas de conseil de perfectionnement, ni de démarche d'autoévaluation.
- Insertion professionnelle problématique, peu de poursuite d'études en master.
- Absence de suivi des diplômés (statistiques très lacunaires).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La mention est une licence disciplinaire avec une offre pédagogique de qualité, mais son attractivité paraît limitée, la faiblesse des effectifs compromet sa viabilité à plus ou moins long terme. Il conviendrait d'élargir le spectre des enseignements en proposant des parcours de spécialités bien identifiés construits autour d'un tronc commun pour accroître l'attractivité.

L'autre faiblesse de la mention concerne le devenir des diplômés. Il y a peu de poursuite d'études en master, l'insertion professionnelle paraît très problématique. Il faudrait mettre en place un conseil de perfectionnement, avec une évaluation systématique de la formation par les étudiants, et un dispositif de suivi des diplômés plus efficient. Il est indispensable que la démarche d'autoévaluation à mettre en œuvre dispose d'indicateurs précis. L'articulation avec la recherche gagnerait aussi à être améliorée. La formation devrait d'une façon générale chercher à nouer des liens plus solides avec d'autres établissements et s'ouvrir davantage au monde socio-économique.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DEPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE LETTRES, LANGUES

Établissement : Institut Catholique de Paris

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Lettres, langues* de l'Institut Catholique de Paris propose un parcours unique, intitulé *Langues, littérature et civilisations de l'Orient ancien*. Quatre « spécialités » sont proposées : 1°) *Mésopotamie, Égypte et Levant* ; 2°) *Monde biblique* ; 3°) *Orient chrétien* (et *Islam* à partir de la 2^e année) ; 4°) « Autres » (*Philosophie, anthropologie, histoire de l'Antiquité gréco-romaine, méthodologie de l'histoire*). L'approche est pluridisciplinaire et permet d'acquérir la maîtrise des langues mortes, de la linguistique, de l'histoire, de l'histoire de l'art, des sciences religieuses et de la philosophie. La formation est organisée en 6 semestres.

ANALYSE

Finalité

Se présentant comme généraliste, la licence *Lettres, langues* de l'Institut Catholique de Paris ne propose cependant qu'un seul parcours, très spécialisé et mis en place pour répondre à l'arrêté du 22 janvier 2014 définissant le cadre national de formation. L'approche est certes pluridisciplinaire, mais, bien qu'exposé de manière claire, détaillée et cohérente, l'objectif principal en matière de contenu et d'acquisition de connaissances, de compétences et de savoir-faire reste étroitement circonscrit. Il s'agit de former des étudiants à une connaissance opératoire du Proche-Orient antique, par l'étude des sources textuelles originales, ce qui suppose d'une part, la maîtrise de langues mortes, dont beaucoup en alphabet autre que latin et à structure non indoeuropéenne et, d'autre part, une contextualisation historique des civilisations. Parallèlement, la formation mise sur l'acquisition de compétences transférables, dans le domaine de la méthodologie des sciences humaines, les langues vivantes et les technologies de la communication, ouvrant sur des débouchés variés en matière académique et professionnelle.

La finalité en matière de constitution d'une culture solide du Proche-Orient ancien, via la maîtrise des langues et des sources, et à forte dimension religieuse, est très correctement argumentée et bien articulée avec la perspective de la poursuite d'études en master (tout particulièrement à l'ICP) et, plus loin, vers divers métiers de la médiation culturelle, du tourisme, de la recherche et de l'éducation, y compris à l'échelle internationale.

Les enseignements proposés sont bien en phase avec les objectifs affichés : les disciplines liées aux langues et cultures du Proche-Orient ancien sont réellement propres à fournir de solides connaissances et compétences en matière linguistique et historique. Parallèlement, l'offre en matière de formation aux compétences méthodologiques correspond effectivement au souci de transversalité exprimé par les responsables de la mention, tout en étant fortement connectée à la construction d'une expertise sur Proche-Orient ancien.

Positionnement dans l'environnement

En n'offrant qu'un seul parcours, de qualité, consacré non seulement à l'acquisition de connaissances complètes sur le Proche-Orient ancien, mais aussi, et surtout, une très large palette de langues anciennes rares, dans une perspective d'exégèse des textes fondamentaux du christianisme, cette licence *Lettres, langues* apparaît comme très originale dans le paysage académique français. Disposant d'un master de même positionnement, l'ICP s'est donné ainsi les moyens de former des experts performants, sur un créneau où il y a peu de concurrence en France, mais où la politique de l'établissement peut converger avec les efforts d'universités étrangères, internationalement reconnues dans la discipline, en particulier l'Université catholique de Louvain. Il est remarquable que cette originalité n'empêche en rien la licence *Lettres, langues* de l'ICP d'avoir mis en place des collaborations efficaces avec les établissements parisiens dont les préoccupations recoupent les siennes, à savoir l'École Pratique des Hautes Études (EPHE) et l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO), ainsi que d'autres partenaires majeurs, en particulier l'Institut protestant de théologie – Faculté de Paris, l'Institut de théologie orthodoxe Saint-Serge, l'École normale supérieure (Ulm) et le CNRS (Centre national de la recherche scientifique).

L'environnement de recherche sur lequel s'appuie la licence *Lettres, langues* de l'ICP est constitué par l'Équipe d'accueil-EA 7403 « Religion, Culture et Société », dont un des pôles s'intitule « Bible et Orient ». Il s'agit d'un adossement tout à fait pertinent, puisque les recherches portent sur l'histoire du texte biblique, sur son interprétation littéraire et théologique dans la tradition de l'Orient chrétien et sur sa réception et son interprétation dans la théologie contemporaine. Animé par des spécialistes en exégèse biblique, le pôle bénéficie de la compétence philologique des enseignants-chercheurs associés à l'Institut Catholique de Paris dans le cadre de l'École des Langues et Civilisations de l'Orient Ancien (ELCOA), et met à la disposition des étudiants les fonds documentaires de la Bibliothèque Œcuménique de Sciences et d'études Bibliques (BOSEB) ainsi que des fonds de la Bibliothèque de l'Institut Français d'études Byzantines (IFEB).

Même s'il faut tenir compte du fait qu'il s'agit d'une formation universitaire très pointue, tournée vers un créneau d'expertise strictement délimité, au sein d'un établissement à la culture pour le moins spécifique, les liens avec l'environnement socio-économique et culturel apparaissent comme plutôt ténus.

Organisation pédagogique

L'organisation de la formation, sur les trois ans, est très lisible et tout à fait conforme aux objectifs fixés. Si le tronc d'enseignements fondamentaux est classiquement constitué d'un apprentissage des langues et de cours d'histoire et de civilisation, l'originalité de la formation consiste dans l'obligation de choisir trois langues anciennes, auxquelles s'ajoutent, à partir de la deuxième année, une ou deux langues complémentaires. La maîtrise des langues rares fait l'objet, en fin de deuxième et de troisième année, d'une certification spécifique. Des enseignements de « spécialité » et d'ouverture sur d'autres disciplines complètent la formation, dans l'objectif de permettre à chaque étudiant de construire son propre itinéraire. Par cette proposition de choix d'une spécialité, d'un groupe de langues et d'options, la formation est donc personnalisable.

En matière de savoir-faire transférables et/ou méthodologiques, l'accent est mis, de façon classique, sur la maîtrise des techniques de l'expression écrite et orale, et sur les compétences en matière de recherche documentaire, cela tout au long des quatre premiers semestres. On relève tout particulièrement un « tutorat de lecture » en 1^{ère} et 2^{ème} année, et un « tutorat de dissertation » en 3^{ème} année. Il est cependant à regretter que n'apparaissent pas dans le tronc commun des enseignements méthodologiques directement connectés aux disciplines historiques : l'approche méthodologique y paraît trop généraliste.

Les modalités d'enseignement allient cours magistraux, travaux dirigés et suivi individualisé de manière équilibrée et pertinente. Un effort appréciable est fait en direction des étudiants empêchés (problèmes de santé, salariés...) qui bénéficient d'une plateforme « Université en ligne ».

Globalement, il est gênant que bien que le programme semble reposer sur un souci de progression de l'apprentissage, la maquette ne différencie pas suffisamment les semestres : les mêmes intitulés d'enseignement se reproduisent d'un semestre sur l'autre, au sein d'une année, ce qui engendre l'impression que le principe de la semestrialisation a été mal pris en compte.

Si l'on constate un important effort de préprofessionnalisation, il paraît regrettable que le stage obligatoire de L3 (sous forme d'une mission humanitaire ou de la participation à un chantier de fouilles) ne donne pas lieu à des crédits européens. La fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) est de bonne qualité : bien remplie, très lisible. Si l'articulation entre la recherche et la formation repose sur l'intervention riche, variée et

pointue de chercheurs reconnus dans leur domaine, on peut cependant regretter qu'en troisième année, des travaux dirigés d'initiation à la recherche n'apparaissent pas spécifiquement.

Une initiation aux moyens informatiques appliqués à la formation en langues et civilisations anciennes, notamment pour l'utilisation des claviers spécifiques aux langues orientales s'intègre dans le programme de méthodologie. La licence *Lettres, langues* s'appuie sur un environnement numérique de travail, en l'occurrence la plate-forme d'enseignement en ligne de l'ICP, qui propose des ressources documentaires, des compléments aux cours et des forums de discussion liés à ces derniers. L'absence de système d'enseignement à distance est en partie compensée par une expérience de « cours connecté » dont il conviendra d'en évaluer l'efficacité.

La place de l'international dans l'organisation pédagogique n'est pas négligeable, mais mériterait d'être renforcée, ce dont l'équipe pédagogique est consciente. Outre les classiques enseignements de langues vivantes – y compris l'allemand – pour non spécialistes, la licence propose des stages de fouilles au Proche-Orient. Si l'ICP a noué des partenariats d'échanges avec de nombreux établissements hors de France (136 accords d'échange dans 33 pays) et des accords plus étroits avec l'Université Catholique de Louvain et la Westfälische Wilhelms-Universität de Münster, la mobilité sortante, dans le domaine des études sur le Proche-Orient ancien, concerne surtout le niveau master, tandis que la mobilité entrante n'est que brièvement mentionnée par le dossier.

Pilotage

Cette licence fonctionne dans le cadre d'une « École des Langues et Civilisations de l'Orient Ancien » (ELCOA). Il apparaît que l'équipe pédagogique est plutôt bien adaptée, dans sa composition, aux objectifs et à la structure d'une licence à la spécialisation aussi pointue. Les enseignants sont suffisamment nombreux (40 enseignants) et qualifiés, car rattachés aux sections du Conseil national des universités (CNU) pertinentes. Toutefois, le fait que seuls deux enseignants soient des titulaires de l'ICP et que la responsable de la licence elle-même appartienne à un autre établissement pourrait à terme être préjudiciable à la stabilité et à la cohésion de la formation.

Le pilotage de la licence *Lettres, langues* est solidement organisé autour d'un enseignant-chercheur responsable de la formation, qui bénéficie de l'aide d'une « assistante pédagogique » pour les tâches de secrétariat. Un conseil regroupant des enseignants à l'échelle de l'ensemble de l'ELCOA se réunit deux fois par an et s'adjoint, uniquement selon l'ordre du jour, un représentant (élu) des étudiants. Jusqu'en 2017, le rôle de conseil de perfectionnement était tenu par le conseil scientifique de l'ELCOA, aujourd'hui remplacé par un « conseil d'organisme », nouvellement créé à l'ELCOA et composé de la directrice de l'École, de représentants des enseignants et des étudiants, de personnalités extérieures. Les enseignements sont évalués par les étudiants, de manière anonyme. Le dossier révèle, de la part de l'équipe pédagogique, de solides capacités à l'autoévaluation et à tirer de cette dernière des leçons pour réaménager la formation.

Les modalités d'évaluation des étudiants allient contrôle continu et contrôle terminal, de manière bien équilibrée. Les compétences visées par la formation sont bien expliquées dans les fiches d'évaluation : l'équipe envisage un véritable portefeuille de compétences, sous la forme d'un document unique transmis aux étudiants. Un supplément au diplôme est également en préparation.

Le dossier révèle un souci général d'aide à la réussite et de suivi individualisé, facilité par le nombre restreint d'étudiants. L'accueil des primo-entrants mérite une mention particulière.

Résultats constatés

Cette licence, très spécialisée et sélective, accueille des effectifs très faibles mais stables, voire en légère augmentation pour les deux premières années : au cours de l'année universitaire 2012-2013, il y a eu 6 étudiants en L1, 4 en L2 et 2 en L3 ; en 2016-2017 : 8, 5 et 2. Sous plusieurs aspects, les taux de réussite apparaissent comme plutôt bons, mais les pourcentages n'ont qu'une signification limitée, s'agissant d'effectifs aussi faibles. Par ailleurs, le différentiel persistant du nombre d'inscrits entre la L2 et la L3, associé à la proportion variable d'étudiants passant de L2 en L3, ne laisse pas d'interpeller. Malheureusement, le dossier ne fournit pas d'explication. Il se préoccupe en revanche du suivi des diplômés, et indique que la totalité des diplômés poursuit des études en master, ce qui justifierait un enseignement dédié à l'ouverture à la recherche en licence, sous la forme de stages ou de travaux d'initiation à la recherche.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un positionnement très original.
- Une formation de qualité, à très haut niveau d'exigence, réputée.
- Un encadrement efficace des étudiants.

Principaux points faibles :

- L'intitulé de la mention, très général, ne recouvre qu'un parcours unique, beaucoup plus pointu.
- Des effectifs très faibles.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Lettres, langues* de l'Institut Catholique de Paris est une formation en réalité très, et sans doute trop spécialisée, puisque ne proposant qu'un parcours de *Langues, littérature et civilisations du Proche-Orient ancien*, de plus essentiellement axé sur l'apprentissage de langues rares. L'ouverture internationale est en tout cas à développer, ainsi que le recours au numérique et les partenariats avec l'environnement économique, social et culturel. Cette formation est solidement organisée ; elle fonctionne, propose un parcours de qualité, sur un positionnement original, qui renvoie au cœur de l'identité de l'établissement. Certes, c'est de la responsabilité de ce dernier de consacrer autant de moyens à une telle formation, mais il est loisible de s'interroger sur la pertinence d'une licence qui, tout en offrant une large palette de langues anciennes, ne diplôme que deux étudiants par an.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DEPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Établissement : Institut Catholique de Paris

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Sciences de l'éducation* de l'Institut Catholique de Paris (ICP) est une formation généraliste sur trois ans à destination d'étudiants souhaitant s'orienter vers les métiers de l'éducation et de l'enseignement. Elle permet aux diplômés de poursuivre une formation spécialisée dans les masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) ou d'accéder à des concours dans le champ de l'éducation. La licence comporte un seul parcours intitulé *Accompagnement et promotion de la personne*. Chaque semestre est constitué d'environ 300 heures d'enseignement et un stage de 200 à 250h. Les cours ont lieu en présentiel, majoritairement sous forme de cours magistraux notamment sur les deux premières années. La formation est pluridisciplinaire, avec une large majorité des enseignements dans le champ des sciences humaines et sociales (philosophie, anthropologie, sociologie, histoire, psychologie).

ANALYSE

Finalité

Les objectifs scientifiques de la formation ainsi que les connaissances visées sont présentés seulement au travers des disciplines enseignées. Il faudrait toutefois préciser plus clairement les connaissances attendues au regard de la formation : le dossier présenté ne permet pas d'appréhender de manière précise la cohérence des enseignements par rapport à ces objectifs de formation. Les compétences liées à la mention sont adossées au référentiel national de compétences des mentions de licence et sont présentées dans le règlement pédagogique, mais il n'existe pas d'annexe descriptive au diplôme. Le choix du parcours *Accompagnement et promotion de la personne* n'est pas explicité, et il n'est donc pas possible de percevoir la spécificité de cette licence en *Sciences de l'éducation*.

Les poursuites en master ou vers des concours dans le champ de la formation, de l'éducation ou de l'enseignement sont bien renseignés. En revanche, les débouchés possibles en matière d'insertion professionnelle à l'issue de la licence ne sont pas exposés. De plus, l'absence de fiche au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) confirme que la licence n'a pas vocation à former des diplômés susceptibles de s'insérer dans le monde professionnel. Pourtant, l'organisation de la formation (au travers des stages et de l'accompagnement du projet professionnel notamment) est tournée vers le monde professionnel et cette licence est présentée dans le dossier comme étant une licence « fortement professionnalisante ». Il serait donc nécessaire de présenter les insertions professionnelles possibles à la fin de la licence pour les étudiants ne souhaitant pas poursuivre leurs études, d'autant qu'au niveau de l'enquête de suivi, des étudiants sont identifiés comme s'insérant professionnellement à l'issue de la licence.

Positionnement dans l'environnement

La licence *Sciences de l'éducation* se positionne comme s'inscrivant dans une stratégie globale de l'établissement : néanmoins, les relations avec les autres licences de l'établissement ne sont pas présentées. Le positionnement de la licence, et en particulier la spécificité du parcours, ne sont pas explicités vis-à-vis des autres licences *Sciences de l'éducation* de la zone géographique. La licence ne comporte actuellement qu'un seul parcours, mais présente un projet d'ouverture de trois nouveaux parcours, un à court terme en *Psychologie de l'éducation* et deux à moyen terme : le premier *Education corporelle, santé, motricité et développement de la personne* et le deuxième en *Intervention sociale*. Le positionnement et la pertinence de l'ouverture de ces parcours au regard des autres formations de l'ICP, mais aussi des autres licences en *Sciences de l'éducation* du territoire ne sont pas présentés.

L'ICP bénéficie d'un réseau important de partenaires académiques nationalement ou internationalement, mais il n'est pas précisé si la licence *Sciences de l'éducation* est concernée par ces partenariats. Sur la période 2012-2017, les accords bilatéraux et Erasmus n'ont débouché que sur l'accueil de cinq étudiants étrangers, et surtout une seule étudiante de L3 en mobilité sortante et pas de mobilité enseignante. Cependant, la formation accueille des étudiants étrangers de plusieurs pays à titre individuel (environ 6-7 chaque année) et plusieurs étudiants de la licence *Sciences de l'éducation* font leur stage à l'étranger. Un projet de mobilités étudiantes et enseignantes avec la School of Education de St Marys University de Twickenham London est exposé, ce qui devrait favoriser la mobilité des étudiants et enseignants de la licence.

La licence *Sciences de l'éducation* est adossée à l'Unité de recherche « Religion, culture et société » (Equipe d'accueil-EA 7403). Il n'est pas présenté dans le dossier dans quel(s) axe(s) de recherche s'inscrit cette formation et les enseignants-chercheurs participant à cette formation. Ces derniers assurent un lien continu avec la recherche, au travers de leur implication dans de nombreux enseignements théoriques de la licence, mais aussi d'enseignements de méthodologie de la recherche, des exigences des rapports de stage en lien avec la recherche, de l'organisation d'un colloque par les étudiants de L3.

L'environnement socio-professionnel est peu décrit. La formation ne met pas en exergue de relations spécifiques, de type partenariats, avec le monde professionnel (écoles, collèges, lycées, associations etc..). En s'appuyant sur la politique de stages de la licence et les relations qui en découlent, il est nécessaire que l'équipe pédagogique de la licence crée de véritables partenariats avec le monde professionnel dans le cadre de la formation des étudiants et du développement de l'insertion professionnelle post-licence.

Organisation pédagogique

La structure de la formation est difficile à percevoir : un certain nombre d'enseignements sont définis comme étant des enseignements de tronc commun, et d'autres comme des enseignements de « parcours » (8 Crédits Européens (ECTS) en 1^{ère} année, 10 en 2^{ème} année et 25 en 3^{ème} année, avec des options possibles, alors qu'il n'existe qu'un seul parcours. Par ailleurs, si le dossier fait état de ces options, le tableau général du contenu pédagogique ne fait apparaître qu'une seule option dans ces UE de parcours (qui n'est donc plus une option), hormis en L3 où il existe une possibilité d'option entre encadrement scolaire et handicap dans une UE. L'ICP envisage la création de trois autres parcours à court ou moyen termes, ce qui permettra sans doute aux étudiants de se construire une spécialisation progressive. Les modalités de formations restent très traditionnelles, en présentiel, avec beaucoup d'enseignements magistraux notamment en 1^{ère} et 2^{ème} année, sans adaptation permettant de recevoir des étudiants salariés, sportifs de haut niveau, formation en alternance ou étudiants en situation de handicap lourd, même si pour ce dernier point on peut souligner la réflexion menée autour de l'inclusion à travers la mise en place d'un accompagnement personnalisé.

Le contenu de la formation intègre tous les éléments garantissant une conformité avec le cadre national des formations avec notamment des cours de langues étrangères (avec projet d'ouverture vers d'autres langues que l'anglais), ainsi qu'une initiation à la recherche (méthodologie de la recherche, formation par la recherche), bien que cette dernière ne soit pas très développée. On trouve aussi de nombreux éléments de préprofessionnalisation : la formation est fortement engagée dans la mise en situation professionnelle, puisque les étudiants bénéficient d'un stage (qui fait l'objet d'une convention) par semestre, et ce dès la 1^{ère} année. Il n'est cependant pas précisé dans le dossier les attendus de chacun des stages, ni comment les modalités de stage, l'accompagnement de stage et les contenus des stages évoluent au cours de la licence, permettant un apprentissage progressif de l'exercice professionnel. Ce dernier n'est lui-même pas défini, puisque la licence ne s'intègre pas dans le paysage des certifications professionnelles, ne possède pas de fiche RNCP, et aucun

débouché professionnel post-licence n'est précisé.

Un accompagnement au projet personnel et professionnel existe tout au long de la licence en lien avec la direction de l'insertion professionnelle (DIP) de l'établissement. Les étudiants bénéficient d'une formation significative aux outils numériques, mais leur utilisation dans la formation est très classique, avec le simple usage d'un environnement numérique de travail. De nombreux enseignements utilisent des pratiques pédagogiques innovantes : organisation de colloque, pédagogie inversée, restitution de synthèses de cours (mon cours en 180 secondes), QCM (Questionnaire à choix multiple) numériques, jeux de rôles.

Il n'existe pas de dispositif explicite d'accompagnement individualisé d'aide à la réussite (type tutorat), de mise à niveau ou de passerelles vers d'autres formations. De même, la formation n'est pas accessible par la VAE (Validation des acquis de l'expérience). Ces éléments ne sont pas évoqués dans le dossier. Il est nécessaire que, au-delà des enseignements classiques, les modalités d'accompagnement des étudiants, que ce soit pour les stages (exigences, modalités de suivi) ou d'aide à la réussite (suivi, définition des outils...) soient mieux formalisés.

Pilotage

Il existe une équipe de pilotage constituée du doyen, d'une directrice de licence, de directrices d'année et du responsable des stages. Un conseil de licence intégrant en plus des représentants enseignants et étudiants se réunit deux fois par an. Cette instance constitue l'espace privilégié de pilotage et d'échanges sur la formation. Ce conseil se substitue au conseil de perfectionnement, ce qui n'est pas surprenant compte-tenu de l'ouverture très restreinte de la formation au monde professionnel (en dehors des stages étudiants). Un organe de concertation ouvert se réunit une fois par mois, mais le rôle et la place de cet « organe » sont mal définis. Il n'est pas précisé sur quels éléments les instances de pilotage définissent les axes d'amélioration de la formation : il n'existe pas de système d'évaluation des enseignements ni de la formation par les étudiants.

L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants-chercheurs : ces enseignants de l'établissement n'assurent qu'environ un cinquième des heures de formation. Ce sous-encadrement en enseignants-chercheurs grève fortement la licence en termes de formation et par la recherche. La formation fait donc appel à un nombre conséquent d'intervenants extérieurs de profils variés (professionnels, enseignants-chercheurs d'autres établissements, enseignants dont certains sont définis comme « intégrés »), en fonction des besoins de la formation, avec notamment un grand nombre de vacataires de l'éducation nationale, ce qui est cohérent au regard de la thématique de la formation. Les modalités de coordination de ce grand nombre d'intervenants ne sont pas discutées dans le dossier.

Les modalités de réunion du jury rectoral sont définies, mais pas sa composition. Les modalités de contrôle des connaissances pour chaque enseignement ne sont pas explicitées dans le dossier, ni dans le règlement pédagogique auquel il est fait référence (non fourni dans le dossier). Excepté l'existence en 3^{ème} année d'un portfolio numérique portant sur les « expériences » universitaires et extra-universitaires permettant de valider un certificat, qui n'est pas présenté dans le dossier, la formation n'est pas engagée dans une approche par compétences, notamment en termes de modalités d'évaluation des compétences visées dans le cadre du référentiel de formation. Il n'existe pas d'annexe descriptive au diplôme.

Résultats constatés

La licence en *Sciences de l'éducation* est ouverte depuis 2014 et les effectifs de 1^{ère} année ont augmenté depuis, passant de 115 à 160 étudiants. Le total des candidatures tous vœux confondus sur le portail Admission Post-Bac (APB) est en augmentation, tandis que le nombre de vœux 1 est stable, à environ 80. Le dossier précise que seuls les vœux 1 sont retenus, ce qui est contradictoire avec les effectifs déclarés. Si le suivi des effectifs est réel, les données ne sont pas discutées. Chaque année quelques étudiants étrangers entrent en formation. Il faut remarquer qu'aucun abandon en cours d'année n'est constaté et que les taux de réussite sont très bons, environ 90 % en licence 1^{ère} année et 95 % en 2^{ème} et 3^{ème} années.

Le suivi et l'analyse quantitative et qualitative du devenir des diplômés n'est pas effectué que ce soit en termes d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études. Depuis 2016, une enquête a été mise en place ; elle n'a recueilli qu'un nombre très limité de réponses au regard des effectifs annoncés : environ 15 à 20 réponses. Soixante à soixante-quinze pour cent des répondants sont en poursuite d'études en master.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Volume de stage important dès la première année d'étude.
- Taux de réussite élevés dès la première année.
- Nombreuses modalités pédagogiques d'enseignements innovants.

Principaux points faibles :

- Intitulés des UE insuffisamment précis, y compris des stages (objectifs, lieux, évaluation).
- Faible proportion du volume horaire de la licence assurée par des enseignants-chercheurs.
- Faible ouverture vers les partenaires professionnels.
- Fiche RNCP absente.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier fourni est très incomplet sur plusieurs points. Il manque notamment des informations sur les modalités de contrôle des connaissances, l'évaluation des enseignements et de la formation, le suivi quantitatif et qualitatif des diplômés. La licence *Sciences de l'éducation* est une licence qui vise à une formation alliant apport de connaissances théoriques et pratique professionnelle, au travers notamment d'un nombre et d'un volume horaire de stages important. Sur ce dernier point, il est nécessaire que la licence se positionne sur les débouchés professionnels post-licence et s'ouvre de manière plus institutionnelle (c'est-à-dire au-delà des conventions de stage des étudiants, vers de véritables partenariats) sur le monde professionnel.

Les attendus de la formation, que ce soit ceux liés aux enseignements ou ceux liés aux stages doivent être précisés, par exemple dans un livret de l'étudiant, qui aille au-delà des informations très générales du règlement pédagogique. Il est important d'augmenter considérablement la part d'enseignements assurés par des enseignants-chercheurs afin d'introduire notamment une formation à la recherche et par la recherche des étudiants plus significative. L'ICP envisage à court et moyen termes l'ouverture de trois nouveaux parcours au sein de la licence *Sciences de l'éducation*. Cette dernière est une licence récente qui apparaît attractive : l'évolution de cette licence doit donc d'abord s'appuyer sur une analyse précise des données de la formation existante avant d'envisager son évolution afin que cette dernière soit pertinente et adossée à des éléments objectifs. Par ailleurs, le projet d'ouverture d'un parcours intitulé *Psychologie de l'éducation* est inapproprié compte-tenu d'une part de l'absence totale d'enseignants-chercheurs de 16^{ème} section (psychologie) au sein de l'équipe pédagogique et d'autre part au regard de la protection du titre de psychologue et du nouveau corps unique de psychologue de l'éducation nationale.

En conclusion, il est indispensable que l'équipe pédagogique développe une véritable démarche d'autoévaluation en s'appuyant sur l'analyse des indicateurs de suivi de la formation et qui doit permettre une véritable prospective.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

LICENCE SCIENCES SOCIALES

Établissement : Institut Catholique de Paris

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence mention *Sciences sociales* dépend de l'Institut Catholique de Paris et précisément de la faculté de sciences sociales et économiques (FASSE), cette formation est organisée sous jury rectoral. Elle se déroule sur trois années, divisées chacune en deux semestres. Elle aboutit en troisième année à un parcours intitulé *Sciences économiques et politiques*. Les cours s'articulent autour d'unités d'enseignements (UE) en sociologie, en économie et en science politique et de l'unité « approches transversales et compétences professionnelles », puis en licence 3 autour d'une UE « approfondissement des fondamentaux en sciences sociales », d'une UE de spécialisation de parcours « sciences économiques et politique » et d'une UE transversale.

La formation a pour objectif principal la poursuite d'études en master d'économie, de sociologie ou de science politique ou des écoles de commerce, ou de journalisme. La formation permet aussi aux étudiants de postuler en fin de deuxième année à une licence professionnelle dans le secteur des ressources humaines, commerce ou les carrières sociales. Tous les enseignements assurés en présentiel se divisent en cours magistraux et en travaux dirigés pour un total de plus de 1500 heures, le tout sur le site du 21 rue d'Assas à Paris. Il est possible d'effectuer un stage ou de faire une partie des études à l'étranger durant le cursus.

ANALYSE

Finalité

Les connaissances dispensées sont très diversifiées et permettent de préparer de façon satisfaisante la poursuite en master à la faveur de connaissances et de compétences liées à l'économie, la science politique ou la sociologie. La licence Sciences sociales se présente comme une licence pluridisciplinaire, en ce sens les objectifs présentés apparaissent extrêmement larges. Or, les connaissances et compétences transmises ne peuvent recouvrir l'ensemble des débouchés présentés, à savoir par exemple préparer correctement à la fois aux métiers de l'enseignement, à ceux du management, aux fonctions commerciales ou même à l'urbanisme. La L2 permet l'accès aux licences professionnelles consacrées aux ressources humaines, au commerce ou aux carrières sociales. Ce dernier objectif est bien adapté aux caractéristiques de la formation.

Le découpage de la formation en enseignements fondamentaux et travaux dirigés permet d'adapter la progression du niveau des étudiants au rythme des connaissances transmises.

Pour ce qui est des compétences, elles sont présentées de façon tout à fait logique (communication, compétences linguistiques, maîtrise des outils informatiques...). On note avec intérêt les séances de présentation

des masters de l'ICP ainsi que les rencontres entre étudiants et professionnels (Forum ICP-Entreprises). On regrette néanmoins l'absence de réseau entre la formation de licence de l'Institut catholique de Paris et les établissements dispensant des cours de niveau master, les instituts d'études politiques ou les écoles de journalisme.

Les poursuites d'études sont présentées de façon très classique (réunion de pré-rentree, règlement pédagogique, site internet...) ou de façon trop vague (différentes démarches sont envisagées pour conduire l'orientation post-licence par exemple sans plus de détail). Il en est de même pour les métiers visés qui sont présentés de façon beaucoup trop large.

En conclusion, on apprécie la diversité des enseignements, pour autant celle-ci ne peut permettre d'envisager la totalité des métiers visés.

Positionnement dans l'environnement

La licence de Sciences sociales se présente comme une formation pluridisciplinaire autour du triptyque sociologie, économie et science politique. Sur ces trois disciplines, la formation apporte une offre universitaire satisfaisante en termes de quantités horaires et de diversité des programmes. La concurrence est difficile parmi les universités parisiennes, ceci étant, cette formation peut se démarquer par la taille de l'institut, des effectifs maîtrisés (environ 150 étudiants pour la première année). La tridisciplinarité constitue un atout pour cette formation.

Les passerelles fonctionnant entre cette formation et d'autres licences de l'ICP permettent aussi de valoriser les débouchés de cette licence.

On regrette l'absence de convention avec les autres établissements de même nature à Paris ou même en Régions. De façon générale, il est regrettable que la formation ne soit pas suffisamment ouverte sur l'extérieur (établissements de même niveau par exemple).

Concernant l'adossment à la recherche, les enseignants-chercheurs sont intégrés au pôle unité de recherche « Religion, culture et société » (EA 7403), ce qui est satisfaisant. Sinon, l'adossment à la recherche reste plutôt modeste et présenté de façon très vague.

L'environnement socio-économique de la formation est plutôt satisfaisant. On pointe néanmoins l'absence de relations avec des organismes publics qui pourrait intéresser les étudiants (administrations économiques et sociales, INSEE, etc.). On mentionne favorablement la présence de vacataires professionnels au sein de l'équipe pédagogique (secteur des médias et de la politique). Globalement, il existe une démarche d'ouverture par la formation vers la recherche et l'entreprise, mais pas de réelles interactions avec des entreprises ou des administrations.

Pour le positionnement international, il existe une direction aux affaires internationales, ce qui est pertinent pour les étudiants partant à l'étranger (sur tous les continents) en deuxième et troisième année. Aussi, une cinquantaine d'étudiants partent en séjour d'étude à l'étranger, ce qui est à relever. La mobilité internationale profite aussi aux enseignants, ce qui est très satisfaisant. La formation participe activement à mettre en application le programme Erasmus.

Organisation pédagogique

La formation est structurée correctement autour des trois disciplines fondamentales (la sociologie, l'économie et la science politique). La formation se construit logiquement autour de cours magistraux et de travaux dirigés. Le découpage en unités d'enseignements autour des trois disciplines et d'unités d'enseignement transversales (droit, anthropologie...) est judicieux. En troisième année de formation, on retrouve cette unité transversale et elle complète alors le parcours proposé *Sciences économiques et politiques*.

Une spécialisation progressive est donc mise en place avec ces trois disciplines pour aboutir à une certaine spécialisation en troisième année.

On note aussi les efforts d'aménagement pour les étudiants ayant une activité salariée et les étudiants ayant des situations particulières (étudiants en situation de handicap...), mais le dispositif est encore améliorable puisqu'il est organisé au cas par cas pour les étudiants salariés, et à l'état de réflexion pour les étudiants porteurs

de handicap. Il est dommage qu'il n'y ait pas de dispositif de validation des acquis de l'expérience.

La professionnalisation progressive de la formation est assurée de façon satisfaisante grâce notamment à un jeu de simulation d'entreprise en deuxième année. Les étudiants profitent aussi d'un module de professionnalisation et de préparation du projet personnel et professionnel structuré autour de la connaissance de l'entreprise et des métiers. Ce module permet également aux étudiants de se préparer au stage qui est possible durant les trois années de formation. Les stages sont encadrés par le bureau des stages bénéficiant d'une coordinatrice pédagogique. La généralisation des stages en entreprises, l'enseignement « habitus », la journée « Forum ICP-entreprises » constituent des atouts pour la formation.

Des rendez-vous individuels avec la direction de l'insertion professionnelle (DIP) et des journées « ateliers » permettent encore aux étudiants d'affiner leurs choix professionnels. La journée « Forum ICP-entreprises » complète la préprofessionnalisation des étudiants de cette licence. La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) mériterait d'être davantage étoffée.

La formation à la recherche n'est pas assez développée, le rattachement des enseignants à un institut de recherche ne paraît pas suffisant pour promouvoir pleinement la recherche auprès des étudiants de licence même si des stages en laboratoire de recherche sont possibles. Des travaux dirigés sont dédiés aux techniques de recherche documentaire, ce qui est logique pour ce type de formation.

Les compétences additionnelles sont assurées normalement dans le domaine linguistique (anglais, allemand, espagnol).

Le numérique est assuré de façon habituelle avec le dispositif C2i. Il existe un ENT (Espace numérique de travail), mais il n'est pas fait mention de grande originalité pour les innovations pédagogiques.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont assurés par une direction des études et un dispositif de tutorat présenté de façon très vague.

L'ouverture de la formation « à l'international » est assurée de façon intéressante avec le dispositif Erasmus et les nombreux stages d'étudiants à l'étranger. Ceux-ci sont bien encadrés, mais il y a peu d'indications sur le nombre d'étudiants étrangers accueillis par l'établissement.

Pilotage

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement sans que cela soit institutionnalisé. On pourra, à ce propos, déplorer l'absence de conseil de perfectionnement (CEP) et un dispositif d'évaluation de la formation qui n'est pas mentionné dans le dossier. Le suivi de l'acquisition des compétences est assuré de façon correcte avec un dispositif de portefeuille de compétences organisé dès la deuxième année. Le suivi du devenir des diplômés est assuré de façon normale avec le dispositif « icpalumni » (plus de 80 % d'entre eux poursuivent en master).

On note aussi avec intérêt que la plupart des enseignants-chercheurs de cette formation appartiennent à l'établissement (10 titulaires/13). La formation fait aussi beaucoup appel à des vacataires ce qui permet de professionnaliser encore davantage celle-ci. On regrette néanmoins l'absence des représentants du monde socio-professionnel dans le dispositif d'autoévaluation et de réflexion sur l'évolution de la formation. L'évaluation des enseignements par les étudiants se fait sous forme de questionnaires en ligne, ce qui est correct. Des lieux et des moments d'échanges entre étudiants et enseignants sont évoqués dans le dossier, ce qui est favorable à une bonne ambiance de travail.

Les modalités d'examen sont expliquées aux étudiants par les enseignants en début d'année. Les examens et les jurys sont organisés de façon normale.

Résultats constatés

Les résultats constatés sont très satisfaisants. Les étudiants sont plutôt en nombre raisonnable pour la formation (un peu plus de 140 pour un nombre de candidatures avoisinant les 1500-2000). La réussite en première année atteint pratiquement les 90 %, pour ensuite s'élever à plus de 95 % en licence 2 et 3.

Plus de 80 % des étudiants poursuivent en master, mais dans des établissements ne dépendant pas de l'ICP puisque n'existent pas de formations adaptées pour ce niveau dans l'établissement ; on retrouve ces étudiants dans le domaine des sciences politiques, de la communication, du journalisme, du développement économique, etc. Près de 6 % sont en préparation concours, 8 % sont en emploi, ce qui constitue des chiffres normaux à ce niveau de formation. Le taux de réponse aux enquêtes est aussi satisfaisant, ce qui atteste d'un bon suivi des diplômés (118 étudiants contactés pour 80 réponses, ce qui est un bon ratio).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un cursus pluridisciplinaire original, bien adapté au développement de la société de la connaissance.
- Des effectifs raisonnables d'étudiants pour des taux de réussite autour des 90 % pour les trois années.
- Un dispositif de préprofessionnalisation progressif satisfaisant.
- Mise en place de stages à l'étranger.

Principaux points faibles :

- Des objectifs affichés beaucoup trop larges pour cette formation.
- Un pilotage qui reste à améliorer.
- Pas de démarche d'autoévaluation fondée sur des indicateurs.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation fonctionne correctement, mais s'engage à se réorganiser en quatre grands parcours (science politique et affaires internationales - économie gestion et éthique des affaires - science politique, droit et enjeux sociaux - psychologie et analyse des sociétés), ce qui est un projet intéressant pour l'établissement et pour les étudiants. On recommande à l'équipe pédagogique d'améliorer son dispositif de pilotage et de mieux définir ses objectifs professionnels et de poursuite d'études.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DEPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2017

MASTER CULTURES ET SOCIÉTÉS

Établissement : Institut Catholique de Paris

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Cultures et sociétés* de l'Institut Catholique de Paris (ICP) est constitué d'un seul parcours intitulé *Action éducative internationale* et comporte deux options : *Education et action interculturelle en France* et *Education et action internationale*. Cette formation est présentée au sein de l'ICP par la Faculté de Sciences Sociales et Economiques (FASSE) en collaboration avec l'Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique (ISFEC) Lassalle-Mounier.

Le master a pour objectif de former des étudiants ou des professionnels aux métiers de la formation, de l'expertise et/ou de la consultation dans le domaine de l'éducation au niveau national et international. Cette formation pluridisciplinaire est centrée sur la gestion et l'analyse de projets éducatifs pour des publics issus de contextes difficiles économiquement, socialement ou relevant de cultures hétérogènes en France ou à l'étranger.

La formation est structurée en quatre semestres : les semestres 1 et 3 sont consacrés aux enseignements en présentiel (285h en master 1 et 295h en master 2) qui se déroulent sur 2 jours et demi par semaine à l'ISFEC Lassalle-Mounier. Les semestres 2 et 4 sont consacrés aux stages (325h par an), ainsi qu'à l'écrit de recherche (master 1) ou au mémoire professionnel (master 2). Le master peut également être suivi en apprentissage en partenariat avec le Centre régional de formation multiprofessionnel des apprentis (CERFAL) et l'Unité de formation des apprentis (UFA) campus Montsouris.

ANALYSE

Finalité

Les connaissances et compétences développées au cours du master couvrent six domaines : éducatif, éthique, social, recherche, langues et management. Les objectifs de la formation en matière de connaissances et de compétences à acquérir sont bien explicités et cohérents au regard du niveau du diplôme, puisqu'elles correspondent à un niveau cadre (conduite de projet). Seuls deux exemples de syllabus de cours sont fournis, ne permettant pas d'appréhender précisément les contenus spécifiques de chacun des enseignements présentés dans l'annexe descriptive au diplôme. La proposition de changement de nom du parcours « Action éducative internationale et interculturelle » est cohérente avec la finalité de la formation.

La fiche RNCP (Répertoire national des compétences professionnelles), dont le titre ne correspond par ailleurs pas précisément au titre du parcours, précise les compétences et capacités évaluées. En revanche, la liste des activités visées par le diplôme ainsi que le type d'emplois accessibles indiqués sur cette fiche font référence à la

pratique de l'enseignement et/ou de l'éducation (métiers d'enseignant ou d'éducateur) alors que le diplôme est centré sur la gestion et l'analyse de projets éducatifs (management de l'éducation, porté par la faculté de Sciences Sociales et Sciences Economiques-FASSE). Cette contradiction prête à confusion sur les finalités réelles de la formation.

L'alternative à l'insertion professionnelle directe en termes de poursuite d'études en doctorat n'est pas clairement explicitée dès l'entrée en master.

Positionnement dans l'environnement

Au niveau local, le master est intégré dans l'offre de l'établissement au croisement des formations de la FASSE et de la faculté d'éducation. Des passerelles, voire un tronc commun, sont envisagés dans l'avenir, notamment dans le domaine de la solidarité et de l'ouverture à l'international. Ceci permettra une spécialisation progressive et une ouverture des choix professionnels.

Au niveau régional et national, le master est en relation étroite avec l'Institut supérieur de Formation de l'Enseignement catholique (ISFEC) Lassalle-Mounier, ce qui permet une mutualisation d'enseignements et une ouverture sur le réseau international des universités Lassaliennes (Espagne, Philippines, Mexique, Brésil) et ses partenariats établis de longue date avec des ONG (organisations non gouvernementales) de portée internationale travaillant dans le domaine de l'éducation et l'aide au développement. Le dossier ne permet pas d'évaluer ces mutualisations et plus généralement de comprendre les liens entre les différents partenaires. La possibilité d'offrir le master en apprentissage constitue un atout pour la formation ; il est dommage que le dossier ne précise pas le type de structure d'accueil des apprentis concernés

Le master affiche un adossement à l'unité de recherche « Religion, Culture, et Société » (Equipe d'accueil-EA 7403) à laquelle appartiennent les responsables de la formation. Des projets émergents sont en cours, mais les thématiques ne sont pas nécessairement en lien direct avec la formation. Il serait donc nécessaire que la mention soit clairement identifiée autour de thématiques dans le champ des sciences de l'éducation et des politiques éducatives pour être cohérent avec les objectifs de la formation. Par ailleurs, le lien recherche/formation doit dépasser les initiatives individuelles et être porté par l'ensemble de l'équipe pédagogique afin de valoriser les résultats de la recherche en lien avec le master.

Les coopérations ou conventions avec le monde socio-économique et les partenaires universitaires internationaux sont nombreux. Cependant, l'objet de ces diverses conventions n'est pas précisé en dehors de l'accueil en stage ou d'interventions dans la formation. En particulier, l'option 2 du master est portée vers l'international ce qui implique des stages à l'étranger dans certains de ces organismes. L'ISFEC porte aussi un grand nombre de partenariats universitaires internationaux. Il manque des informations sur le nombre d'étudiants ou d'enseignants du master *Cultures et sociétés* concerné par des mobilités internationales.

Le master est globalement bien positionné dans son environnement tant régional et national, qu'international.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est construite en continuité sur les deux années du master. En master 1, les étudiants abordent les particularités d'une action éducative en contextes éducatifs sensibles sous l'angle des sciences humaines (sciences de l'éducation, psychologie et sociologie) et sociales (management et mondialisation). Des unités d'enseignements transversaux sur les langues, le numérique et les outils méthodologiques sont également proposées. En master 2, les étudiants déterminent une option entre *Education et action interculturelle en France* et *Education et action internationale*. Un tronc commun de 18 ECTS (European credits transfer system) porte sur les techniques de management, communication, la méthodologie professionnelle, l'éthique et le droit ainsi que sur les enjeux éducatifs mondiaux. L'organisation de la formation sur deux jours et demi par semaine permet d'accueillir des étudiants en formation continue et/ou en alternance (ouverture en apprentissage depuis 2012, avec cinq à six étudiants par an sur le master), tout en permettant aux autres de s'engager dès le début de l'année sur une activité de recherche et/ou la définition de leur problématique de stage.

La professionnalisation est présente à travers les stages de master 1 et 2 pour un volume total de 600H. Un accompagnement progressif vers la professionnalisation est proposé depuis un accompagnement pour l'élaboration du projet professionnel, des ateliers professionnels et des analyses de situations professionnelles spécifiques en M1 jusqu'au mémoire professionnel de M2. Les stages prennent une part importante de la

formation en M1 et en M2), et les exigences de stage, le calendrier et les modalités d'évaluation sont bien décrites au travers de documents spécifiques (fiche de poste, convention, document explicite d'organisation, attendus d'évaluation, bilan de stage). Un responsable des stages aide les étudiants à la recherche du stage si besoin, et des groupes de coaching et d'analyse des pratiques professionnelles permettent de suivre le travail mené lors des stages. Par ailleurs, les étudiants peuvent bénéficier d'accompagnements professionnels : entretiens personnalisés et séances de relecture des pratiques professionnelles pour permettre aux étudiants de se positionner sur leurs pratiques professionnelles et pour apprendre à les valoriser. La formation ne propose pas de portfolio des compétences permettant d'évaluer la progression de l'étudiant au cours des deux années de master. Il manque des informations sur l'évaluation du lieu de stage par les étudiants et sur la présence d'un professionnel lors de la soutenance.

La formation est bien axée sur des compétences préprofessionnelles, mais il manque des unités d'enseignements ciblés sur la recherche. On regrette par exemple que les méthodologies de recherche soient toujours proposées en lien avec le projet professionnel. La formation au métier de chercheur en sciences de l'éducation ou en sciences sociales n'est pas suffisamment présente dans les modules de méthodologie de la recherche. Au-delà de la formation à une recherche appliquée, des connaissances relatives à la recherche fondamentale dans le champ de l'action éducative pourraient être proposées.

Les modalités d'évaluation des connaissances prennent différentes formes en fonction du type de cours et des compétences évaluées : contrôles continus, travaux de groupes, dossiers, réalisations d'un projet, fiches de lecture, analyses de documents et synthèse, exposés etc. Des dispositifs d'aide sont proposés aux étudiants sous la forme d'entretiens ou d'ateliers. Nous ne disposons pas d'information sur les dispositifs d'aménagement pour les étudiants à besoins spécifiques.

L'usage du numérique est très classique avec l'utilisation d'un environnement numérique de travail, mais également avec des pratiques innovantes émergentes de type « jeux sérieux ». Des enseignements sur l'éthique et l'éducation à l'image aident cependant les étudiants à une posture critique sur les enjeux du numérique.

L'internationalisation de la formation est très présente à travers une option de stage à l'étranger ou des partenariats établis de longue durée (accueil d'enseignants d'universités partenaires). Par ailleurs, des cours de langues sont proposés avec la possibilité de suivre deux langues (anglais et espagnol) par groupes de niveau, mais aussi par la présence de deux enseignements en langue anglaise correspondant aux enjeux internationaux (droit international et relations internationales) ainsi que des cours de conversation intégrés dans l'emploi du temps et assurés par des personnes de langue maternelle anglaise et espagnole. Les stages à l'international font partie intégrante du cursus dans le cadre de l'option 2, mais concernent aussi des étudiants de M1. Cependant, il existe peu de mobilité sortante en dehors des stages.

Pilotage

Le pilotage de la formation est assuré par le conseil de master (composé de tous les directeurs de master de la faculté) et les réunions bi-semestrielles de l'équipe pédagogique. Ce conseil de master a pour mission de favoriser des concertations sur les contenus des formations, sur le suivi et le fonctionnement des formations. Une directrice de formation et une responsable pédagogique, représentant les deux entités porteuses de la formation, forment l'équipe de direction (« chargée des orientations de la formation ») sans que l'on sache précisément le rôle de chacune d'elles. Le responsable des stages, un responsable administratif et une secrétaire complètent « l'équipe pédagogique ». Les responsables d'unités d'enseignements (UE) ne font pas partie intégrante de cette équipe pédagogique, ce qui peut interpeller sur la mise en cohérence des UE entre elles au sein de la formation. Ces responsables sont enseignants-chercheurs ou chercheurs, ce qui témoigne de l'importance apportée à la recherche dans la conception et l'organisation de la formation. Le master comporte plus d'une quarantaine d'intervenants, de profils diversifiés (enseignants-chercheurs, qui ne sont pas majoritaires, docteurs, professionnels en activité issus de structures associatives ou collectivités locales, etc.), mais la part de chacun de ces intervenants dans la formation n'est pas précisée, ce qui ne permet pas de rendre compte de leur place dans la formation.

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement, mais l'équipe pédagogique telle que définie plus haut coordonne deux réunions de professeurs qui visent avant tout à informer sur l'organisation et les résultats. Les étudiants participent à une ou deux réunions de promotion par semestre (portant sur l'organisation et les examens) ainsi qu'à la réunion de fin d'année dont l'objet n'est pas précisé. L'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants s'effectue sous forme d'un bilan lors de groupes de discussions. Il n'y a pas cependant de procédure d'autoévaluation formalisée et anonyme. Une évaluation plus formelle, avec des outils d'analyse plus opérationnels est évoquée pour l'avenir. Des évolutions de la formation en termes de

contenus, d'accompagnement des étudiants sont présentés dans la partie « projets et perspectives » du dossier, ce qui montre une réflexion continue sur la formation, mais les pistes et modalités d'amélioration du pilotage de la formation (conseil de perfectionnement, évaluation des enseignements) ne sont pas discutées.

Bien que le dossier fasse état de la définition précise des modalités d'évaluation des enseignements et de leur validation par le rectorat de Paris, ces éléments ne sont pas présentés dans le dossier, hormis pour les stages et mémoires des semestres 2 et 4 pour lesquels les attendus et modalités d'évaluation sont clairement exposés. Les compétences visées sont bien présentées, mais il n'existe pas de suivi de l'acquisition de ces compétences. L'annexe descriptive au diplôme est d'ailleurs centrée sur la maquette de la formation et l'évaluation des enseignements. La dotation aux étudiants d'un outil de suivi de ces compétences fait partie des perspectives et projet exposés.

Le pilotage de la formation est avant tout organisationnel et peu évaluatif avec une contribution de tous les acteurs de la formation.

Résultats constatés

Les effectifs du master restent assez stables (autour de 30 étudiants sur les deux ans) depuis son ouverture en 2013. La légère diminution en 2016 est expliquée par une sélection plus affinée : on ne connaît cependant pas le nombre de candidatures pour apprécier l'attractivité de la formation. En dehors de la première année d'ouverture, peu d'étudiants rejoignent le master en 2^{ème} année. L'effectif est diversifié : le master accueille chaque année six à sept étudiants sous contrats d'apprentissage ou de professionnalisation (ce qui montre l'intérêt du monde socio-économique) et un à trois étudiants étrangers. En revanche, on ne sait pas de quelles licences proviennent les étudiants de master 1^{ère} année. Le taux d'abandon en M1 est faible et les étudiants qui n'ont pas abandonné ont validé leur M1 (avec sans doute une erreur dans les chiffres puisque le nombre de réussites plus le nombre d'abandons est supérieur au nombre d'étudiants). Le taux de réussite est aussi proche de 100 % en M2. Ces données ne sont pas analysées et les données d'insertion auraient mérité d'être plus précises et mieux exploitées. Il faut noter également qu'aucun étudiant ne poursuit en doctorat.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Cohérence et progressivité des contenus de formation.
- Organisation temporelle de la formation (deux jours et demi par semaine permettant un accueil régulier d'étudiants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- Coopération importante avec le monde socio-économique.
- Partenariats internationaux importants.

Principaux points faibles :

- Pas d'adossement spécifique du master à une unité de recherche et aucune poursuite d'études en doctorat.
- Fiche RNCP à revoir notamment vis-à-vis des métiers visés non en cohérence avec les objectifs affichés de la formation.
- Absence de conseil de perfectionnement et évaluation des enseignements par les étudiants non formalisée.
- Positionnement du master peu clair dans l'offre de formation des institutions porteuses et relation imprécise avec les autres masters.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'intitulé de la formation devra être modifié pour être conforme à l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master. L'intitulé « cultures et sociétés » n'existe pas, l'intitulé le plus proche est « Civilisations, cultures et sociétés ». Cependant, au regard des objectifs de la formation, il semble que l'intitulé « sciences de l'éducation » pour la mention serait plus cohérent avec les objectifs du parcours *Actions éducatives internationales*. Le portage du master par la Faculté de Sciences Sociales et Economiques (FASSE) pourrait peut-être permettre d'envisager un intitulé de mention avec le management.

Les perspectives portent principalement sur l'amélioration des contenus de formation et l'accompagnement des étudiants. Elles sont légitimes et assez bien détaillées. En revanche, aucune piste concrète n'est précisément définie sur, d'une part, les modalités de pilotage de la formation : création d'un conseil de perfectionnement, formalisation de l'évaluation des enseignements et de la formation, et d'autre part, les modalités d'évaluation des compétences, préalable à la création d'un livret de compétences tel que prévu.

Les perspectives d'ouverture de passerelles, voire de tronc commun avec les autres masters de l'ICP sont envisagées, mais de manière assez floue. Par exemple, dans le cadre d'un changement d'intitulé, il est nécessaire de définir la place du master par rapport au master MEEF, parcours *Projets éducatifs dans le champ culturel et interculturel*. Enfin, le master doit réfléchir à son attractivité et s'assurer que l'évolution au cours de l'année 2016-2017 (diminution du nombre d'étudiants, du nombre de contrats d'apprentissage en M1, du nombre d'étudiants étrangers, et d'inscrits en M2 provenant d'un autre M1) ne soit pas durable.

Bien que l'équipe de pilotage soit composée principalement d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, la place de la recherche au sein de la formation mérite d'être renforcée, par exemple en la rendant plus visible par une activité de valorisation de la recherche sur les thématiques en lien avec la formation. Un adossement plus important à la recherche permettrait de valoriser la poursuite d'études en doctorat.

OBSERVATIONS DU RECTORAT



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Paris, le 30 avril 2018

Le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris

à

Monsieur le Directeur du Département d'évaluation
des formations
Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur

Affaire suivie par :
Laetitia PACINI
DEVU
Jurys.prive@ac-paris.fr
Tél : 01 40 46 21 86
N/Ref : évaluation HCERES
des formations
sous jury rectoral

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

Objet : observations sur l'évaluation des licences et du master ouverts sous jury rectoral à l'Institut catholique de Paris

Référence : Rapport d'évaluation vague D, fiches d'évaluation des licences Droit, Histoire, Humanités, LLCER, Lettres, Lettres langues, Sciences de l'éducation, Sciences sociales et du master Cultures et sociétés, de l'ICP

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

La faiblesse du lien avec la recherche est l'une des caractéristiques observées à propos des formations ouvertes sous jury rectoral, ainsi que la faiblesse de l'ouverture à l'international et l'insuffisante ouverture aux milieux socio-économiques.

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

La qualité d'une formation de licence sous jury rectoral se mesure moins par les taux de réussite constatés en L1, en L2 et en L3, généralement excellents dans ce type de formation, que par le devenir des étudiants au sortir de cette formation (réussite d'une réorientation en cours de cursus, admission et réussite en master dans un autre établissement, insertion professionnelle). La qualité de la formation s'apprécie également en observant la politique de recrutement.

La qualité d'une formation de master sous jury rectoral est plus difficile à apprécier. Les éléments d'appréciation sont à rechercher dans la politique de recrutement, l'adossement à la recherche et les liens avec l'environnement régional, national, international. Le recteur d'académie dispose de peu d'indicateurs sur ces sujets.

Une attention particulière devrait être accordée à la production d'indicateurs portant sur ces différents points.

Le contenu de l'enquête annuelle du rectorat pourrait être complété en ce sens, et intégrer également des données relatives à l'ouverture à l'international et à l'ouverture au monde socio-économique.

Sur la composition et le fonctionnement des jurys rectoraux des améliorations sont souhaitables. Des aménagements pourront être proposés pour l'année 2018-2019.

A noter que l'université Rennes 2, à partir de l'année universitaire 2014-2015, est devenue un partenaire conventionnel de l'Institut catholique de Paris pour la délivrance du diplôme national de licence dans les mentions LLCER, Lettres, Histoire de l'art et archéologie (qui ne figure pas dans les dossiers évalués), et Histoire. Cette convention a été dénoncée en 2017 pour des motifs inconnus du rectorat, pour la mention Lettres, pour la mention Histoire et pour quatre parcours (sur cinq) de la mention LLCER.

Le parcours de LLCER (Allemand) resté sous convention avec l'université Rennes 2 a été évalué. En revanche, la mention Histoire de l'art et archéologie restée sous convention avec l'université Rennes 2 ne figure pas dans les dossiers des formations à évaluer. Cette mention ne pourrait donc pas faire l'objet d'un renouvellement sous jury rectoral pendant la période quinquennale 2019-2023.

Quelques fiches d'évaluation appellent des observations complémentaires.

La licence de Droit

La fiche note avec intérêt les séances de présentation des masters de l'ICP. Il faut préciser qu'il ne s'agit pas de diplômes nationaux de master. Il s'agit principalement de diplômes canoniques ou de diplômes propres.

L'ouverture sous jury rectoral a été autorisée avec un seul parcours « Droit public et science politique », compte tenu de l'équipe pédagogique et d'un adossement limité à la recherche. Il est indiqué que cette licence mono parcours se caractérise par un déséquilibre important au détriment de la science politique. Dans ces conditions, l'ouverture de deux autres parcours sur la période 2019-2023 pour constituer une licence généraliste incluant le droit privé, ne pourrait être autorisée sous jury rectoral qu'avec la justification de moyens pédagogiques et en recherche adaptés.

Rappelons également que l'offre de formation en licences mention Droit est particulièrement abondante dans les universités de l'Ile-de-France et que des conventions pourraient être recherchées.

La licence Histoire

Il est indiqué que les deux parcours créés depuis 2015 apparaissent comme séparés avec une différence fondamentale de structure interne. Je précise que le parcours « Histoire science politique » a été ouvert en 2015 sous convention avec l'université Rennes 2, puis a basculé sous jury rectoral en 2017 lors de la résiliation de la convention, alors que le parcours « Histoire géographie » existait depuis 1993 sous jury rectoral avant de basculer en convention avec l'université Rennes 2 de 2014 à 2017. Ces évolutions peuvent expliquer les incohérences de la maquette qui ont été introduites lors de la période conventionnelle. Ce point sera examiné lors de l'autorisation d'ouverture sous jury rectoral en début de période quinquennale 2019-

2023. Le rectorat veillera à une stabilité des maquettes pendant la durée de la période.

L'évolution des effectifs aux différents niveaux du cursus sera suivie par l'enquête annuelle effectuée par le rectorat.

La licence Humanités

La possibilité d'introduire un second parcours spécialisé sera examinée en début de période contractuelle.

La licence LLCER

Les cinq parcours de la licence LLCER, « Anglais », « Allemand », « Espagnol », « Anglais-Espagnol », « Anglais-Allemand », ouverts initialement sous jury rectoral, sont passés sous convention avec l'université Rennes 2 à partir de l'année universitaire 2014-2015. Les parcours « Anglais », « Espagnol », « Anglais-Espagnol », « Anglais-Allemand » sont sortis de cette convention en 2017 pour réintégrer le régime du jury rectoral. En revanche, le parcours « Allemand » est toujours sous convention avec l'université Rennes 2.

La licence Lettre langues (LLCOA)

La fiche indique que l'ICP dispose d'un master de même positionnement. Il ne s'agit pas d'un diplôme national de master mais d'un diplôme en convention avec l'université catholique de Louvain, le M1 se déroulant à l'Institut catholique de Paris et le M2 à l'UCL.

La licence Sciences de l'éducation

Il est indiqué que la licence comporte un seul parcours « Accompagnement et promotion de la personne ». Or la formation ouverte sous jury rectoral comporte trois parcours. En plus du parcours « Accompagnement et promotion de la personne », deux autres parcours sont ouverts, « éducation spécialisée » et « éducation de jeunes enfants ». Ces deux parcours n'ayant pas été inclus dans le dossier soumis à évaluation, il faut en déduire qu'ils sont abandonnés. Ils ne pourront plus être renouvelés sous jury rectoral pendant la période 2019-2023.

Le rectorat veillera à la stabilité des maquettes au cours de cette période.

S'agissant du projet d'ouverture de trois nouveaux parcours, l'ouverture d'un parcours « Psychologie de l'éducation » ne sera pas autorisée sous jury rectoral compte tenu des éléments de la fiche d'évaluation, lesquels rejoignent les éléments de l'expertise diligentée en 2017 par le recteur de l'académie de Paris à propos d'une demande de l'Institut catholique de Paris d'ouvrir une licence en Psychologie.

La licence Sciences sociales

La fiche note avec intérêt les séances de présentation des masters de l'ICP. Il faut préciser qu'il s'agit principalement de diplômes canoniques à l'exception du master « Culture et société » ouvert sous jury rectoral et du master Information et communication en convention avec l'université Rennes 2.

Le master Culture et société

Il est indiqué que le dossier fait état de la définition précise des modalités d'évaluation des enseignements et de leur validation par le rectorat de Paris, précisant que ces éléments ne sont pas présentés dans le dossier. En réalité le rectorat a validé la maquette du diplôme au moment de l'ouverture de la formation. Puis le rectorat arrête le mode d'évaluation des enseignements tous les ans au sein d'un arrêté d'autorisation annuelle d'ouverture de la formation sous jury rectoral. Cet arrêté précise les modalités de contrôle des connaissances.

Il est indiqué en fin de fiche qu'il est nécessaire de définir la place du master par rapport au master MEEF parcours « Projets éducatifs dans le champ culturel et interculturel ». Il faut préciser que le master MEEF est délivré en convention avec Sorbonne Université (convention signée en 2014 avec l'université Paris Sorbonne).

Pour le recteur et par délégation,
Le Vice-chancelier des universités de Paris

Stefano BOSI



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



Le Recteur

HCÉRES

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du Département d'Évaluation
des Formations
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

Paris, le 19 juin 2018

Nos réf. 068-18/SG

Monsieur le Directeur,

Au nom de la communauté académique de l'Institut catholique de Paris (ICP), je tiens à remercier les experts qui ont évalué nos formations sous jury rectoral. Après l'évaluation de notre unité de recherche « Religion, Culture et Société » (RCS - EA 7403) et celle de notre établissement, nous disposons désormais de recommandations utiles à la poursuite de notre développement. J'ai pu partager le rapport que vous m'avez fait parvenir avec les directeurs des formations concernées. Avec eux, j'ai pu constater que nombre d'évolutions en cours se trouvent reconnues, ce qui conduit à cette appréciation stimulante : « aucun diplôme ne nécessite de modification majeure avant leur mise en œuvre pour la prochaine période quinquennale ». Sur cette base, nous pouvons travailler à une amélioration continue.

La qualité des formations de notre Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) est soulignée ; sont également salués leur niveau d'exigence, la mise en œuvre de la pluridisciplinarité, la définition d'une politique linguistique, le maintien d'effectifs étudiants raisonnables permettant un accompagnement individualisé, l'existence de dispositifs de préprofessionnalisation appréciés des étudiants. A cela s'ajoutent différents éléments qui, comme le souligne le rapport d'évaluation, mériteraient d'être davantage explicités et mis en avant : le souci de favoriser l'innovation pédagogique au travers de pratiques transversales et d'enseignements mutualisés, le recours au numérique dans l'enseignement (plateforme dédiée, Atelier du Numérique), l'aide à l'orientation en amont de l'admission à l'ICP et pendant la formation, le Forum ICP-Entreprises, les dispositifs de soutien à l'insertion professionnelle et de mesure de son évolution dans le temps, la valorisation des stages et des activités hors cursus. Il résulte de ces caractéristiques générales un taux de réussite élevé, tant dans les deux licences sélectives que dans les six licences non-sélectives. Comme le note le rapport, « la poursuite d'études en master, la plupart du temps hors de l'ICP, atteste de la qualité des formations reconnues ainsi par les établissements d'accueil ».

La mise en place d'une coordination académique au niveau de l'établissement fait partie des avancées récentes. Nous nous réjouissons que le rapport nous conforte dans ce choix et recommande de

nous appuyer sur les dispositifs mis en place. La Commission pour la formation et la vie académique (CFVA), formation spéciale du conseil des doyens où siègent des élus enseignants et étudiants, offre depuis 2016 un espace de collaboration inter-facultaire et de définition progressive d'une politique cohérente de développement des formations. Prenant la suite de la Direction du développement créée en 2012, la Direction des affaires académiques fondée en 2017 continue à soutenir les initiatives de développement tout en aidant les facultés à définir le juste positionnement de chaque formation dans le paysage local, national et international. Cette Direction abrite également une mission Qualité qui veille à la mise en œuvre de bonnes pratiques pour l'évaluation des formations et favorise la création de Conseils de perfectionnement. Un travail spécifique a déjà été mené en 2016-2017 dans l'une des facultés, la FASSE, avec des résultats probants.

La campagne d'évaluation 2017-2018 a été l'occasion d'un mûrissement collectif dans la prise de conscience des atouts que représente une telle coordination académique au niveau de l'établissement. Il en ressort plusieurs axes stratégiques partagés qui correspondent aux recommandations du rapport ; ils seront déployés pendant la prochaine période quinquennale. L'accompagnement des étudiants est en particulier un atout majeur de l'ICP dans le paysage de l'Île-de-France ; il restera une priorité sur laquelle nous voulons continuer à progresser pour répondre au souhait des familles et des étudiants qui font confiance à notre établissement pour l'entrée dans l'enseignement supérieur. La poursuite de la rénovation de notre campus parisien, visant à offrir un cadre de vie, d'étude et de recherche de qualité en centre-ville, contribue également à cette stratégie d'ensemble. Elle participe aux efforts de la ville de Paris, du CROUS et de l'écosystème de la capitale en direction des étudiants français et étrangers.

L'ouverture internationale de nos formations, déjà très significative, sera encore accentuée grâce à la signature récente de plusieurs accords de double diplomation, notamment avec l'Argentine ; l'objectif est de poursuivre l'augmentation constante de notre taux de mobilité étudiante, déjà trois fois supérieur à la moyenne nationale, grâce à un suivi dynamique des partenariats et à la signature de partenariats privilégiés. Ne disposant actuellement que d'un seul master sous jury rectoral, nous souhaitons développer notre offre de masters en nous appuyant sur le modèle des conventions déjà existantes avec les universités publiques (master de philosophie, d'histoire, d'anglais et d'histoire de l'art avec l'université de Poitiers, master d'histoire du droit avec l'université Paris Sud, master MEEF avec Sorbonne Université) ou avec les universités étrangères (master de droit international avec l'université de Poitiers et l'université St Mary's de Londres-Twickenham, master de philologie avec l'université catholique de Louvain à Louvain-la-Neuve). De ce point de vue, les licences canoniques de la FASSE, qui sont reconnues de niveau master par la République française et dont le taux d'insertion professionnelle est remarquable, sont un gage d'attractivité pour de nouvelles collaborations avec les Écoles associées de l'ICP, mais aussi avec des universités étrangères. Le réseau de la Fédération internationale des universités catholiques (FIUC) dont le siège est abrité dans les locaux parisiens de l'ICP, constitue une cible naturelle. L'offre de masters pourra s'appuyer sur le dynamisme de notre UR (RCS - EA 7403), dont le rayonnement et l'originalité attirent déjà de nouvelles candidatures d'enseignants-chercheurs, notamment de l'École de psychologues praticiens associée à l'ICP.

Ces perspectives stratégiques supposent que soit poursuivi le travail d'amélioration continue qu'encourage le rapport d'évaluation. Les liens entre les diverses formations seront encore intensifiés au cours de la prochaine période, moyennant la mise en œuvre plus résolue de la spécialisation progressive et de la pluridisciplinarité. De nouveaux parcours seront ouverts au sein des mentions existantes, et des doubles licences seront offertes grâce à l'association de deux licences différentes, en s'appuyant sur l'expérience réussie d'une double licence droit (parcours droit public et science politique) et philosophie. L'ICP continuera de déployer plusieurs leviers d'accessibilité sociale, à commencer par la modulation tarifaire (19% des droits d'inscription prélevés par l'ICP sont ainsi consacrés aux réductions accordées en fonction des ressources de l'étudiant) et par un large dispositif de bourses de solidarité (pour un montant total de 1 201 399 € en 2017). Conscient que la mobilité internationale est un des lieux de discrimination sociale, l'ICP s'est doté d'un fonds spécifique issu de la collecte sur fonds privés, ce qui permet d'allouer chaque année 50 000 € de bourses *ICP-International*. Enfin, l'effort déjà engagé pour mieux articuler recherche et enseignement sera poursuivi : les enseignants-chercheurs seront incités à davantage utiliser leurs travaux de recherche pour nourrir leurs

enseignements, à présenter leur démarche scientifique et à la partager avec les étudiants. L'UR de l'ICP (RCS – EA 7403) apporte une expertise transversale dans le champ de l'analyse et de l'interprétation philosophique, théologique, sociologique, historique, juridique, philologique et anthropologique des questions majeures de notre époque : elle a donc vocation à irriguer nombre de nos formations. Par ailleurs, grâce aux chargés d'enseignement rattachés à d'autres unités de recherche, nos étudiants bénéficient d'une ouverture sur des disciplines et des cultures scientifiques variées.

Si l'ICP a déjà identifié depuis 2012 un ensemble de critères chiffrés reflétant les caractéristiques de l'établissement et les objectifs de progrès, il conviendra de prolonger cette démarche en définissant, pour la période suivante, des indicateurs partagés à l'échelle de l'établissement, susceptibles d'ancrer dans la durée une culture du progrès en qualité avec des outils d'évaluation en temps réel.

Fidèle à la tradition pédagogique de l'enseignement catholique, l'ICP encourage la prise de responsabilités chez les étudiants et s'efforce de les soutenir dans leurs initiatives diverses. Les modules de préprofessionnalisation initient aux fondamentaux de la vie civique et apprennent à tirer parti des réussites comme des échecs, tant dans les études que dans les stages ou les activités extracurriculaires. La participation des étudiants à l'élaboration et à l'évaluation des formations sera encouragée en continuant sur la lancée actuelle. L'ouverture des instances académiques aux représentants étudiants, au niveau de l'établissement et des facultés, suscite un regain d'intérêt sur lequel s'appuyer. Ces caractéristiques propres de l'ICP entretiennent une culture de la participation qu'il faudra continuer de développer pour constituer une communauté d'Alumni plus structurée et plus soucieuse de contribuer à l'avenir de son *Alma mater*.

En dépit de la volonté de l'ICP de nouer des relations institutionnelles fortes avec des universités publiques d'Ile-de-France, le rapport fait remarquer à juste titre qu'elles restent peu nombreuses, de sorte que le lien de l'ICP avec les universités françaises est encore largement assuré par des conventions signées en diverses régions, ou par les professeurs d'université qui siègent dans les jurys rectoraux. Rappelons que les universités sont souveraines : il leur appartient de décider si, et pour quelle durée, elles souhaitent signer une convention de partenariat avec l'ICP, sans qu'elles soient tenues de s'en expliquer. Dans ce contexte particulier, la situation des sciences de l'éducation est éclairante et pourrait devenir le modèle de collaborations futures. Après une licence sous jury rectoral, les étudiants de l'ICP peuvent s'engager dans un des parcours du Master MEEF, pour lequel une convention existe depuis 2013 avec Sorbonne Université, permettant de garantir une formation de qualité pour les futurs maîtres de l'enseignement catholique. La licence de sciences de l'éducation se trouve ainsi adossée à la fois à l'UR de l'ICP par le biais de ses enseignants-chercheurs, et au centre « RREEFOR-ESPE », GIS de l'ESPE de l'Académie de Paris, avec lequel de plus amples collaborations sont en cours de développement.

Les équipes de direction de chaque cursus apportent ci-dessous quelques éléments de clarification de leur démarche et indiquent de quelle manière les recommandations du HCERES seront suivies d'effet.

Licence Droit

Dans cette licence, plusieurs parcours seront créés pour poursuivre les dynamiques d'ouverture au droit privé et de transmission des compétences transversales, toutes deux saluées par le rapport. Dans chaque parcours, une discipline non-juridique apportera un complément utile, sur le modèle de la Science politique pour le Droit public actuellement. Le Master de Droit international et européen des affaires (double diplôme avec l'université de Poitiers et avec l'université St Mary's de Londres-Twickenham) adossé à un conseil d'orientation constitué de professionnels du droit, complète dès la rentrée 2018 une filière juridique très demandée. Il pourra ouvrir la voie à d'autres partenariats en Master.

Licence Histoire

Les deux parcours ayant été conçus à des époques différentes et dans des contextes institutionnels différents, leur harmonisation a d'abord été favorisée par la mise en place d'un dispositif de modalités optionnelles. La période qui s'ouvre permettra à l'ICP d'accentuer la cohérence d'ensemble de la mention en regroupant les enseignements dispensés selon une logique « majeure/mineure ». Par ailleurs, la création

d'une offre de doubles licences permettra à la mention Histoire de s'associer à d'autres mentions (Géographie ; Science politique ; Lettres, langues...). On s'efforcera ainsi de répondre de deux manières à la demande de cursus bi-disciplinaires, tout en initiant progressivement les étudiants à penser la complexité et à se situer dans le temps long.

Licence Humanités

Le rapport souligne l'originalité, dans le paysage national, de cette licence pluridisciplinaire qui est riche de sa forte teneur en sciences religieuses et en philosophie. Son adossement naturel à l'UR « Religion, Culture et Société » de l'ICP lui a permis de trouver rapidement son dynamisme. Le projet d'ouverture d'un nouveau parcours, tourné vers les Humanités numériques, est jugé pertinent. D'autres associations disciplinaires pourraient également être envisagées, qui offriraient une alternative aux CPGE de Lettres et Sciences Humaines.

Licence Langues, Littératures, Civilisations Étrangères et Régionales

Les parcours bi-disciplinaires sont établis de longue date dans cette mention à l'ICP et ont permis la création, en convention avec l'université Rennes 2, d'un parcours Allemand-Science politique original. Les recommandations du rapport d'évaluation (plus grande ouverture vers le monde socio-économique, définition d'un positionnement spécifique dans le paysage universitaire, meilleure articulation avec la recherche) rejoignent les évolutions engagées, qui permettront aux candidats de mieux identifier ce que vise une licence LLCER. En effet, le taux de réussite, encore trop faible, s'explique notamment par de nombreuses erreurs d'orientation et abandons au premier semestre. La conception de dispositifs pédagogiques de remédiation et d'adaptation des rythmes, notamment en début de cycle, est en cours.

Licence Lettres

Afin de lutter contre l'érosion des effectifs, l'ICP proposera une restructuration des parcours existants pour que soit davantage mise en valeur la qualité de l'offre pédagogique. Par ailleurs, on continuera de mettre en œuvre la spécialisation progressive pour que les étudiants puissent s'orienter vers d'autres domaines d'activité professionnelle que l'enseignement et la recherche, dont les débouchés restent limités. L'association des Lettres avec d'autres mentions (Humanités, Langues...) dans le cadre de doubles licences permettra de diversifier les voies de poursuite d'études en Master.

Licence Lettres, Langues

Le Parcours « Langues, littérature et Civilisations de l'Orient Ancien » est très singulier. Pour accroître les effectifs et servir l'objectif de la professionnalisation, ce parcours a déjà engagé la signature de nouveaux partenariats (Musée du Louvre, Ministère des affaires étrangères et européennes). Les stages, déjà prévus et validés par des ECTS, seront repensés dans ce cadre. Pour sortir d'une spécialisation trop poussée, la mutualisation avec d'autres licences de l'ICP sera étudiée, notamment dans le domaine linguistique, philologique et des pratiques de traduction. L'ouverture d'autres parcours au sein de cette mention est encouragée par le rapport d'évaluation et pourrait être proposée, sous la forme d'association majeure/mineure, avec d'autres disciplines. Le fait que la direction de cette licence soit confiée à une universitaire reconnue, ayant à l'ICP le statut d'enseignant vacataire, relève d'une tradition ancienne de notre établissement. Elle est un gage d'ouverture sur d'autres institutions et contribue à l'enrichissement du corps enseignant comme des étudiants.

Licence Sciences de l'éducation

Cette licence a été conçue comme préparant à des formations professionnalisantes dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation (masters MEEF), d'où le volume de stages important dès la première année et le taux de réussite élevé, ainsi que l'observe le rapport. En ce sens, elle répond bien aux attentes de la plupart des étudiants qui l'ont choisie. Néanmoins, le fait que certains diplômés ne poursuivent pas en master incite à accentuer le développement, déjà engagé, de dispositifs tournés vers le monde professionnel (conseil de perfectionnement, partenariats avec les institutions éducatives, accompagnement personnalisé

des étudiants vers leur projet professionnel). La production de documents liés à la diplomation (fiche RNCP, supplément au diplôme) ne relève pas exclusivement de l'établissement mais aussi de l'autorité délivrant les diplômes. La signature, en 2016, d'un partenariat fort avec l'université St Mary's de Londres-Twickenham, de grande réputation en sciences de l'éducation, a permis de développer des collaborations de recherche et d'innovation pédagogique, ainsi que des accords de mobilité étudiante. Les politiques linguistiques et d'internationalisation sont en train d'être définies ; les nouveaux parcours proposés enrichiront les possibilités de réorientation, déjà présentes entre les trois parcours existants. Le Conseil de perfectionnement, en cours de constitution, permettra de mieux suivre et expliciter les évolutions de la formation et de ses étudiants.

Licence Sciences sociales

Pluridisciplinaire, la Licence encourage l'engagement étudiant et la recherche active de son orientation professionnelle personnelle : la reconnaissance et la valorisation des expériences extracurriculaires dans le cursus, mais aussi de nouvelles formes pédagogiques comme l'Atelier des Sciences humaines, ont permis à de nombreux étudiants de s'insérer professionnellement dans des domaines qui ne sont pourtant pas directement enseignés. La création récente de départements disciplinaires au sein de la Faculté permet à tous les enseignants (membres de l'Unité de recherche de l'ICP ou d'autres équipes - GSRL de l'Ecole pratique des hautes études, Centre Thucydide de l'Université Panthéon-Assas, CEMS/IMM...) d'échanger puis de nourrir leurs enseignements de ces échanges. La formation à la recherche occupe une place importante dans cette licence ; nous veillerons à expliciter tous les dispositifs afin de mieux montrer aux lycéens candidats la spécificité d'un cursus universitaire et les aider ainsi à choisir leur orientation. Le pilotage de la formation prendra bientôt la forme d'un conseil de perfectionnement qui formalisera ce qui est déjà une réalité informelle (direction collégiale, nombreux interlocuteurs dédiés et connus des étudiants, évaluation de la formation par les étudiants...).

Master Cultures et Sociétés

Le lien à la recherche est important dans ce master et mériterait d'être davantage souligné ; de nouvelles pratiques de recherche-action, évaluées, seront proposées aux étudiants dans le cadre de projets collectifs, la capacité avérée à travailler en équipe étant un élément déterminant dans le domaine du management de l'éducation pour des publics en difficulté, en France et à l'international. L'intitulé de la mention et du parcours, de même que la fiche RNCP, seront révisés pour mieux qualifier ce cursus et clarifier son positionnement dans le domaine du management ; les mutualisations avec d'autres cursus de l'ICP (MEEF, licences canoniques de la FASSE articulées autour des notions de solidarités et d'humanitaire, ainsi que celles axées sur la géopolitique et sur les ressources humaines) seront poursuivies, tant pour les enseignements que pour le pilotage du master. La création d'un conseil de perfectionnement est programmée pour la rentrée 2018-2019.



Philippe BORDEYNE
Recteur de l'Institut Catholique de Paris

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)